

Conventions collectives pour sept mille ouvriers syndiqués de l'industrie du textile

Un beau succès de la Fédération nationale du textile

Un événement d'importance capitale pour les ouvriers des textiles de notre province vient de se produire par la signature de conventions collectives dans six usines de produits textiles appartenant à la Dominion Textile Co. Ltd, ou à ses filiales, la Drummondville Cotton et Industrie du Lin Limitée. Près de sept mille ouvriers bénéficieront de ces ententes.

Du côté ouvrier, ces conventions ont été signées par les syndicats suivants, tous affiliés à la Fédération Nationale Catholique du textile Inc.; le Syndicat catholique national du textile de St-Grégoire de Montmorency; le Syndicat catholique national du textile de Magog pour l'usine du coton gris et pour l'usine de l'imprimerie; l'Association des employés du textile de Sherbrooke, division du coton et division de la soie rayonne; l'Union des ouvriers du textile-coton de Drummondville pour l'usine de coton; et par l'union des ouvriers du textile-lin de Drummondville pour l'usine de l'Industrie du lin Limitée.

La signature de ces diverses conventions est la conclusion de patientes et laborieuses négociations entreprises depuis janvier dernier. C'est dire combien il a fallu de coopération et d'esprit d'entente pour mener à bonne fin une tâche aussi délicate qui était rendue encore plus difficile par la multiplicité des problèmes auxquels il fallait trouver des solutions équitables.

PRINCIPALES CLAUSES

Les principales clauses de ces conventions sont:

Augmentation des salaires de .03 à .25 de l'heure;

Minimum de .35 l'heure pour les apprentis;

Prime de .05 de l'heure pour le travail de nuit;

Temps et demi après 48 heures par semaine;

Surplus de salaire, de 14.3 % pour les équipes de nuit qui travaillent sur les équipes de huit heures;

Onze fêtes religieuses ou civiques chômées;

Paiement de salaires chaque semaine;

Paiement de deux heures de salaires pour tout ouvrier se rendant au travail, dans le cas



Les autorités de la Dominion Textile Company et les représentants de la Fédération nationale du textile viennent de conclure une entente de travail pour les filatures de Sherbrooke, Magog, Montmorency et Drummondville. Sur la photo, les représentants de la compagnie et de la fédération, lors de la signature de l'entente. Premier rang, de gauche à droite: MM. G. Ledoux, J.-W. Yaxley, gérant de la filature de Drummondville; H. D'Amour, président de la fédération; F. R. Daniels, directeur de la Dominion Textile; Bertrand Boissonnault, directeur des relations industrielles pour la compagnie; J.-N. Cantin, directeur de l'apprentissage. Seconde rangée: MM. M. Desjardés, P. Dionne, R. Chaput, A. Pelletier, J.-B. Castonguay, A.-L. Paradis, P.-H. Croteau, A. Masse. Troisième rangée: MM. R. Landry, R. Gosselin, W. Delaney, W. Lang et N. Bernier.

où ses services ne seraient pas requis;

Une semaine de vacances payées avec fermeture de l'usine.

Ces améliorations devront recevoir l'approbation du conseil régional avant de devenir effectives.

De plus la convention prévoit que toutes les difficultés ou malentendus devront être référés à un tribunal d'arbitrage dont la décision sera finale et obligatoire.

Du côté ouvrier les négociations furent conduites par M. Honoré d'Amour, président de la Fédération nationale catholique du textile Inc.

PREUVE NON EQUIVOQUE

Le fait qu'une compagnie aussi importante que la Dominion Textile et ses filiales, qui produisent environ 75% de toute la production textile-coton de la province, ait conclu une telle convention avec les organisations ouvrières choisies par la grande majorité de leurs ouvriers, est une preuve non équivoque que les industriels reconnaissent de plus en plus l'importance de la main-d'oeuvre dans la solution des problèmes qui se présentent chaque jour et dont la solution ne peut ni ne doit être unilatérale si l'on veut maintenir la paix industrielle.

EXPOSE DE PRINCIPES

D'ailleurs l'exposé des principes de base contenus à l'article "un" de ces conventions définissent clairement l'esprit dans lequel elles furent conclues et donnent l'assurance

que les parties ont la ferme volonté de solutionner, d'une façon intelligente, les difficultés inhérentes à la profession.

Cet exposé se lit comme suit:

"La Compagnie et l'Union entendent mutuellement que la présente convention a pour but d'établir dans leur industrie un ordre social conforme aux principes de justice ayant en vue le progrès industriel:

(a) Par l'établissement de relations harmonieuses entre la Compagnie et l'Union, lesquelles consistent:

(i) Dans l'acceptation sincère et définitive de l'Union par la Compagnie comme corps responsable pour coopérer à la solution des problèmes ouvriers au moulin;

(ii) Dans la reconnaissance sincère et définitive par l'Union du droit de la compagnie à moderniser les méthodes de production et la machinerie dans son moulin;

(iii) Dans la renonciation par l'Union et la Compagnie à tout moyen unilatéral de solution des problèmes de travail s'élevant au moulin, et dans l'exécution prompte et complète par l'Union et la Compagnie de toute décision rendue par les corps juridiques prévus dans la présente convention, et;

(b) Par la pratique de coopération qui, tout en respectant l'autonomie de l'Union et la responsabilité de la Compagnie:

(i) Assure d'une part le respect de la dignité humaine des travailleurs et la satisfac-

(suite en 7ème page)

Discours-crachat de l'Hon. T.-D. Bouchard au Sénat canadien

Par Gérard PICARD

Le compte rendu officiel des Débats du Sénat canadien, édition du mercredi 10 octobre 1945, rapporte un discours de l'hon. T.-D. Bouchard. Depuis qu'il a été coiffé du titre de sénateur, M. Bouchard s'en prend, en toute occasion, à l'Eglise catholique et aux Syndicats nationaux catholiques.

Le discours de M. Bouchard, qui se ressent des sentiments anticléricaux forcément refoulés par son auteur depuis plusieurs années, n'atteint nullement ceux qu'il désire perdre dans l'opinion publique. Les élucubrations de M. Bouchard ne font que miner l'autorité du Sénat canadien, et ses collègues devraient l'avertir charitablement que la liberté de parole qui cotoie la mauvaise foi et la sottise n'a pas fait partie de nos buts de guerre, et n'a pas sa place dans une saine démocratie.

Quand M. Bouchard s'en prend à ceux qu'il considère comme des extrémistes, dans sa province natale, il ne paraît pas se rendre compte à quel point il fait des acrobaties à l'extrémité opposée pour leur parler. Il devrait relire son discours en fermant l'oeil avec lequel il distingue les pailles de ses voisins, et en ouvrant celui qui lui ferait voir sa propre poutre.

M. Bouchard provoque des sourires ironiques lorsqu'il fait une mise en garde contre les dictateurs. Lorsqu'il était maire de la ville et député du comté de St-Hyacinthe, on l'appelait couramment le "dictateur mascoquin". Au Parlement de Québec, il dirigeait son ou ses ministères en dictateur. Dans le monde ouvrier, on connaît la façon dictatoriale avec laquelle il a traité, en particulier, les problèmes de l'industrie de l'imprimerie, etc., etc. Suivant le dictionnaire populaire: "Quand on crache en l'air..."

Dans son discours au Sénat, M. Bouchard a voulu présenter une synthèse des idéologies qui se partagent la société moderne. Il ne paraît pas se préoccuper beaucoup du communisme ou du socialisme. Ce qu'il faut craindre avant tout, d'après lui, c'est le corporatisme. Citons ce qu'il en dit:

"Avant que le corporatisme, crache M. Bouchard, ne devienne un dogme religieux dans ma province, ce qui ne saurait tarder si personne n'élève la voix en temps utile pour protéger la liberté du travail et de l'entre-prise individuelle, je signale les efforts que l'on fait pour introduire ce fascisme économique sur les rives du Saint-Laurent."

(suite en 8ème page)

Une ordonnance a établi en France le statut légal des comités d'entreprise

Le rôle de ces comités dans l'ordre social et dans l'ordre économique — Les représentants des différents groupes et ceux qui les élisent — Une Commission supérieure verra à l'application de l'ordonnance

La "Revue Internationale du Travail" annonce que le statut légal des comités d'entreprise en France a été définitivement fixé par une ordonnance du 22 février 1945. En vertu d'un arrêté du 23 février 1945, le ministre du Travail et de la Sécurité sociale a institué une Commission supérieure des comités d'entreprise chargée de suivre l'application de cette ordonnance et de fournir des avis et renseignements aux différents comités.

L'exposé des motifs de l'ordonnance du 22 février 1945, dont le projet avait été préalablement soumis à l'Assemblée consultative et communiqué pour avis aux organisations professionnelles ouvrières et patronales, souligne tout d'abord que l'institution de comités d'entreprise a essentiellement pour objet d'assurer une collaboration aussi étroite que possible au sein des entreprises entre les différents éléments concourant à la production: chefs d'entreprises, techniciens et salariés. Le climat créé par la participation des travailleurs à la Résistance est particulièrement favorable à la réalisation d'une réforme qui figurait depuis longtemps au programme des organisations syndicales de toutes les tendances.

Le social

Dans l'ordre social, le comité d'entreprise est appelé à coopérer avec la direction à l'amélioration des conditions collectives de travail et de vie du personnel ainsi que des règlements qui s'y rapportent, à l'exception toutefois des questions relatives aux salaires. En second lieu, le comité d'entreprise assure ou contrôle la gestion de toutes les œuvres sociales, établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés ou de leurs familles, ou participe à cette gestion.

L'économique

Dans l'ordre économique, le comité d'entreprise exerce à titre consultatif les attributions suivantes:

a—Il étudie toutes les suggestions émises par le personnel en vue d'accroître la production et d'améliorer le rendement de l'entreprise et propose l'application des suggestions qu'il aura retenues.

b—Il propose, en faveur des travailleurs ayant apporté par leur initiative ou leurs propositions une collaboration particulièrement utile à l'entreprise, toute récompense qui lui semble méritée.

c—Il est obligatoirement informé des questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise. Le chef d'entreprise devra faire au moins une fois par an un exposé d'ensemble sur la situation et l'activité de l'entreprise ainsi que sur ses projets pour l'exercice suivant.

Lorsque l'entreprise est constituée sous la forme d'une société par actions ou, quelle que soit sa forme, lorsqu'elle réunit d'une façon continue plus de cinq cents salariés, le comité est, en outre, informé des bénéfices réalisés et peut émettre des suggestions sur leur emploi.

Dans les entreprises qui revêtent la forme d'une société anonyme, la direction est tenue de communiquer au comité, avant leur présentation à l'Assemblée générale des actionnaires, le

compte de profits et pertes, le bilan annuel et le rapport des commissaires aux comptes ainsi que les autres documents qui seraient soumis à l'Assemblée générale des actionnaires.

Les représentants

Les représentants du personnel sont élus, d'une part par les ouvriers et employés, d'autre part, par les ingénieurs, chefs de service, agents de maîtrise et assimilés, sur des listes établies par les organisations syndicales les plus représentatives pour chaque catégorie de personnel.

Les électeurs

Sont électeurs les salariés des deux sexes de nationalité française, âgés de 18 ans accomplis, ayant travaillé douze mois au moins dans l'entreprise et n'ayant encouru aucune condamnation infamante. Sont éligibles, à l'exception des ascendants et descendants, frères et alliés au même degré du chef d'entreprise, les électeurs ci-dessus désignés, âgés de 25 ans accomplis, sachant lire et écrire, et ayant travaillé dans l'entreprise pendant au moins vingt-quatre mois.

Exercice des fonctions

Le chef d'entreprise est tenu de laisser aux membres titulaires du comité d'entreprise, et éventuellement aux suppléants, dans la limite d'une durée qui, sauf circonstances exceptionnelles, ne peut excéder 15 heures par mois, le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Ce temps leur sera payé comme temps de travail.

Le comité d'entreprise peut décider que certaines de ses délibérations seront transmises au directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre. Les inspecteurs du travail et les contrôleurs de la main-d'œuvre peuvent, sur leur demande et à tout moment, prendre connaissance des délibérations du comité d'entreprise.

Le chef d'entreprise doit mettre à la disposition du comité un local convenable, le matériel et, éventuellement, le personnel indispensable pour ses réunions et son secrétariat.

Une commission supérieure

En vertu d'un arrêté du 23 février 1945, une Commission supérieure des comités d'entreprise a été constituée au ministère du Travail et de la Sécurité sociale avec la mission de suivre l'application de l'ordonnance du 22 février 1945, instituant des comités d'entreprise, de contribuer par ses avis au règlement des difficultés qu'elle pourra soulever, et, d'une manière générale, d'étudier toutes mesures qui lui paraîtront utiles pour assurer le bon fonctionnement des comités d'entreprise.

En garde contre l'incendie

Presque toutes les cheminées touchent le bois de la charpente de la cave au toit: c'est un danger qui a causé une infinité d'incendies. On doit laisser deux pouces de distance. On appuie des soliveaux ou des poutres sur la brique des cheminées. Résultats de nombreux feux. On ne pourvoit pas la cheminée d'une porte au bas pour enlever la suie. Résultat: asphyxie et incendie.

On perce des ouvertures à travers les cloisons pour passer des tuyaux sans les entourer de quatre pouces au moins de brique ou de ciment. Encore du feu. On fait entrer un tuyau à fumée dans la cheminée par un trou de façon que le tuyau est pratiquement sur la cloison. Cette cloison prendra feu. Cette entrée de cheminée doit être à six pouces de toute cloison.

On installe une fournaise trop haute dans une cave trop basse: le tuyau à fumée mettra le feu au plafond. Il faut, avant d'installer la fournaise et les nombreux tuyaux à l'eau, qu'on voit toujours au plafond, protéger ce plafond contre la chaleur intense du tuyau, car c'est encore là une des pires causes d'incendie.

Bien peu de gens savent aujourd'hui construire un foyer d'une manière sûre. On croit que le ciment, le béton résistent au feu et sont un bon isolant contre la chaleur; erreur, car si on brûle du bois dans un foyer, sur sa base de huit pouces de béton, on mettra le feu aux formes de bois en-dessous si on ne les a pas enlevées. Il en est de même pour toutes les parties de ces foyers, qu'ils soient en brique, en pierre ou en béton.

Il faut absolument que l'âtre du foyer soit complètement séparé de toutes boiseries qui ne doit ni lui servir de support, ni de décoration.

La majorité de ceux qui ont à bâtir des foyers, s'imaginent qu'il suffit d'une épaisseur de ciment ou de brique bien jointée pour que la boiserie ne pren-

Nos grands quotidiens, au début d'octobre, reproduisaient une dépêche de la "British United Press". Celle-ci citait l'*Osservatore Romano*, organe officieux du Vatican.

"Le laïcisme français, le racisme allemand et le bolchevisme ont constitué trois tentatives pour imposer une religion d'Etat par la violence et la fraude à ciel ouvert... En France... en Allemagne... en Russie... les mesures les plus radicales ont été adoptées pour disputer au christianisme, principalement au catholicisme, toute liberté publique et pour remplacer l'Eglise et ses enseignements par un enseignement obligatoire de la "religion laïque", ou une sorte d'enseignement blasphématoire".

En résumé, on s'est servi de la violence et de la fraude, pour bâillonner l'Eglise et imposer une théorie antichrétienne.

Sur une moins grande échelle, dans un monde plus restreint que celui d'un pays, dans le monde ouvrier de notre cher Canada, on clame quelquefois que l'Eglise n'a rien à voir aux problèmes ouvriers, aux relations du capital et du travail, au contrat de travail. On voudrait qu'elle se taise. Pour édifier sur l'espace laissé par son silence, une théorie nouvelle, un ordre nouveau? Peut-être. Pour se libérer des freins qu'impose la morale? Peut-être. Pour d'autres raisons? Peut-être encore. L'essentiel de la tendance, c'est qu'on veut bâillonner cette bouche qui crie la vérité, la justice, la charité, c'est qu'on veut la priver de toute liberté publique. Et cela en un siècle, à un moment où l'on prétend vivre de la dé-

ne pas feu; en d'autres mots, ils croient que seule une fissure par où passerait une étincelle peut mettre le feu; c'est cette erreur qui empêche la construction de bons foyers sûrs.

mocratie, où l'on réclame la liberté de parole, de presse.

Mais recourt-on à la violence, à la fraude pour la priver de toute liberté publique? Hélas! oui, quelquefois. Dans notre monde du travail, à Montréal même, des compagnons de travail persécutent leurs confrères parce que ceux-ci ne veulent pas quitter le syndicat catholique pour entrer dans l'union neutre. Et le syndicat catholique est depuis toujours le champion du droit de ces employés; le syndicat neutre est loin de pouvoir se rendre le même témoignage. Les employés savent bien maintenant le leur dire. Le Congrès Canadien du travail a pu déclencher trois grèves du tramway à Montréal, jeter de la poudre aux yeux des ouvriers; mais il n'a rien mis dans leurs poches. Pour se maintenir, il doit recourir à la violence: injures, lettres anonymes et même davantage, au travail, dans les transports en commun ou à domicile. Exagération? Nous le voudrions. Mais les déclarations assermentées, officielles sont là.

Les conséquences possibles de telle attitude sont terribles. Si l'adversaire bâillonne l'Eglise dans un domaine, il la bâillonne dans un autre; l'affaire pourrait menacer de s'étendre à tout le pays. Nous aurions alors cette chose charmante qu'on appelle la persécution religieuse généralisée qu'ont connue la France, l'Allemagne, la Russie.

"Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes".

AUMONIER

MANUEL DE L'INVENTEUR
10[¢] écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR DE BREVETS D'INVENTION
934 S^{TE} CATHERINE MONTREAL



Service aux Travailleurs et à l'Industrie

Depuis le début de ce siècle le ministère du Travail a fourni un SERVICE DE CONCILIATION à l'industrie — c'est-à-dire, aux employeurs et employés — afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministère comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs — LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux... la vente des RENTES VIAGES SUR L'ETAT... l'aide à l'établissement de GARDERIES DE JOUR, de concert avec les gouvernements provinciaux... la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE... la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL... la législation traitant de COALITIONS... la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et le fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de LA COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

PRETS

Les demandes de prêts de tous ceux qui peuvent assurer le remboursement dans un délai raisonnable reçoivent toujours à nos succursales ce bon accueil qui est une tradition dans cette banque.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: — Montréal
221 ouest, rue St-Jacques —
320 succursales et bureaux

Trois anniversaires des syndicats de Montréal

Noces d'argent du Conseil central, du Syndicat des fonctionnaires municipaux et du Syndicat des employés de tramway — Fête le dimanche 28 octobre

Au moment où les lecteurs du journal *Le Travail* prendront connaissance de ces lignes, une grande fête aura marqué le 25e anniversaire de la fondation du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, du Syndicat des fonctionnaires municipaux, du Syndicat des employés de tramway. Un compte rendu détaillé de cette fête, qui marque certainement une importante étape dans le syndicalisme montréalais, sera donné dans le numéro de décembre du *Travail*. Pour tous nos lecteurs, de la province et de l'étranger, il sera sans doute intéressant de connaître les détails de la fondation de ces trois groupes à Montréal.

Le Conseil Central

Le 20 février 1920 quelques travailleurs, réunis dans le sous-sol du presbytère Saint-Enfant-Jésus, décidaient que le moment était arrivé de jeter les bases d'un organisme central où les syndicats alors existants pourraient déléguer leurs représentants et donner ainsi au mouvement ouvrier catholique de Montréal l'allure et l'importance d'un corps public. Onze groupes différents se trouvaient représentés à cette assemblée: les ouvriers en voitures, les voyageurs de commerce, les travailleurs en chaussure, les employés de la manufacture semi-Ready, les employés du magasin Dupuis Frères et ceux de la section centrale (magasin Letendre), les charpentiers-menuisiers, les plombiers, deux groupes d'instituteurs et le cercle Léon XIII. Participer à la chose publique, sauvegarder les intérêts ouvriers, promouvoir la cause syndicale catholique à Montréal, tels furent les principaux motifs de la création du conseil central des syndicats.

Mgr Philippe Perrier, alors curé de la paroisse Saint-Enfant-Jésus, encouragea le nouveau

mouvement et hébergea le Conseil central durant six mois. Du sous-sol du presbytère, où toutes les réunions se faisaient sous la direction de M. l'abbé Edmour Hébert, alors aumônier des Syndicats, le Conseil central se rendit au No 3 de la rue Craig est. En 1923 il occupa l'immeuble actuel des Syndicats, angle Demontigny et Beaudry. M. Alfred Charpentier, aujourd'hui président général de la C.T.C.C., fut choisi premier président. Depuis sa fondation, le conseil central a eu six différents présidents: MM. Alfred Charpentier, Didace Pilon, Clovis Bernier, Philippe Girard, J.-B. Delisle et G.-A. Gagnon, le président actuel.

Les onze groupes du début, ne comptant à peine qu'une centaine de membres, se sont multipliés à 60 syndicats actuellement. Fidèle à son passé, le Conseil central de Montréal va toujours de l'avant.

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux

Le 7 juin 1920, un certain nombre d'employés de bureau de l'hôtel de ville de Montréal se réunissaient au sous-sol du presbytère Saint-Enfant-Jésus. Là se trouvait le centre syndical de Montréal à ce moment. Le Syndicat des fonctionnaires était fondé avec environ 60 membres et le premier président fut M. J.-Rodrigue Thibodeau. Plus tard les réunions se faisaient à la salle de l'Union du commerce, rue Berri. Depuis 1924, les fonctionnaires tiennent toujours leurs assemblées à l'édifice des Syndicats, rue Demontigny.

Ce syndicat a progressé considérablement depuis sa fondation. Aujourd'hui, il compte dans ses rangs la presque totalité des fonctionnaires de l'hôtel de ville de Montréal, c'est-à-dire près de 1900 membres. Plusieurs présidents ont dirigé les destinées du Syndicat, entre autres, MM. R. Bénéard, qui fut président de la C.T.C.C., Alphonse Bourdon, C.-O. Bruneau. Le président actuel est M. Amédée Parent.

Le Syndicat des employés de tramway

Toujours au sous-sol du presbytère Saint-Enfant-Jésus, le 13 avril 1920, s'organisait le Syndi-



Une journée d'étude à l'île St-Ignace. Il s'agit du groupe des agents d'affaires de Montréal. De gauche à droite: MM. Aldéric Gosselin, Armand Lacaire, Raymond Plante, Pierre Forest, Antoine Chagnon, R. P. Cousineau, S.J., G.-A. Gagnon, Jos. Arcand, Edouard Lamoureux, Horace Laverdure, Roméo Bellemare et M. l'abbé Maurice-J. Maher.

cat des employés de tramway de Montréal.

Le nouveau groupement avait à faire face à un adversaire alors redoutable dans l'union internationale solidement implantée chez les employés. Le Syndicat se développa lentement, gagna la confiance d'un grand nombre d'employés et devint avec le temps un groupement solide et dont il fallait tenir compte. Avec l'aide de son aumônier, M. l'abbé Jean Bertrand, durant plusieurs années aumônier des Syndicats de Montréal et maintenant curé de la paroisse Sainte-Geneviève de Pierrefond, avec le courage, la ténacité et la persévérance de ses officiers autant que de tous ses membres, le Syndicat fit beaucoup pour les employés de tramway. Depuis 1943, le Syndicat du tramway a subi de durs assauts, mais il vit encore et l'avenir lui donnera raison. Le premier président du syndicat fut M. J. Latourelle. Le président actuel est M. Z. Lalonde.

Fête anniversaire

La fête anniversaire des trois pontificale sera célébrée par Son che, le 28 octobre. Une messe pontificale sera célébrée par Son Exc. Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, à l'égli-

(suite en 7ème page)

CLairval 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maison neuve

Montréal

L'assurance-chômage

Réclamations de prestations

Les réclamations de prestation d'assurance-chômage, envoyées aux bureaux locaux dans tout le Canada, s'établissent à 10,886 en juillet cette année, soit à peu près le même nombre qu'en juin, mais elles augmentent considérablement au regard des 3,106 réclamations déposées en juillet l'an dernier. Les personnes qui signent le dossier actif du chômage au cours des six derniers jours ouvrables de juillet sont au nombre de 19,224, contre 17,242 en juin et 4,488 en juillet 1944. Les réclamations jugées aux bureaux de l'assurance en juillet s'élevèrent à 10,053, dont 8,528 sont considérées comme ayant droit à la prestation.

En juillet cette année, 18,257

personnes reçoivent une ou plusieurs prestations contre 16,921 en juin et 4,753 en juillet l'an dernier. Ces personnes reçoivent \$602,003 pour 317,628 jours en juillet, \$579,326 pour 303,443 jours en juin et \$135,256 pour 71,035 jours en juillet 1944. La durée moyenne du chômage compensé est de 17.4 jours en juillet cette année, 17.9 jours en juin et 14.9 jours en juillet l'an dernier. Le montant moyen versé par bénéficiaire est de \$32.97 en juillet cette année, \$34.24 en juin et \$28.46 en juillet l'an dernier. Le montant moyen payé par jour de chômage compensé est de \$1.90 en juillet, \$1.91 en juin et \$1.90 en juillet 1944.

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

M. Fernand Jolicoeur au congrès mondial de la jeunesse

Chef du secrétariat de Joliette

M. Fernand Jolicoeur, B.A., L. Sc. Soc., L.Ph., chef du secrétariat des Syndicats catholiques de Joliette, a été choisi membre d'une délégation de dix jeunes Canadiens qui iront participer à la conférence internationale que tiendra à Londres, du 29 octobre au 9 novembre, le Congrès mondial de la jeunesse.

Sur cette délégation de 10 membres, la province de Québec avait droit à trois délégués. 42 associations de jeunes de notre province se réunirent donc à Montréal, le 29 septembre dernier, pour élire au nom des 350,000 membres qu'ils représentaient, les trois membres québécois de la délégation canadienne. Les deux autres élus en même temps que M. Jolicoeur sont MM. Lucien Roy, président du Sénat de la jeunesse et chef des nouvelles à CKAC; Pierre Juneau, publiciste national de la J.E.C.

La conférence de Londres a pour buts: d'étudier les problèmes et les aspirations de la jeunesse de l'univers; déterminer la responsabilité des jeunes dans l'après-guerre et la prévention d'un autre conflit sanguinaire comme celui que nous venons de traverser. A cette conférence internationale, M. Jolicoeur sera le délégué canadien représentant spécialement le travail.

L'envoi de la délégation canadienne a été approuvé par le gouvernement fédéral dont le ministre des affaires extérieures s'est chargé d'obtenir du ministère britannique une priorité pour leur transport.

Qualité

WARRANTED HIGH GRADE PENMANS KNIT-GOODS

Filatures à
 PARIS, ONT. WATERFORD, ONT. BRANTFORD, ONT.
 LONDON, ONT. ST. HYACINTHE, P.Q. COATCOOK, P.Q.

TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION
3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



Nos disparus

Novembre est le mois des Morts, c'est celui durant lequel l'Eglise nous demande avec le plus d'instances de nous rappeler nos chers défunts et d'avoir pour eux de ferventes prières. Dans tous les foyers, le mois des Morts ravive le souvenir d'êtres chers arrachés à notre amour et à notre tendresse.

Le mouvement syndical, qui est une grande famille, a par conséquent lui aussi ses deuils. Au cours de l'année qui s'achève, plusieurs de nos membres actifs, plusieurs de nos officiers dévoués ont été rappelés devant le Souverain Juge. Il n'est pas nécessaire de donner de noms, le souvenir des disparus est encore vivant dans notre mémoire. Quelques-uns étaient de véritables apôtres du syndicalisme catholique et leur perte nous est lourde.

En ce mois de novembre, en pensant à nos parents et à nos amis décédés, nous songerons aussi aux confrères d'activités syndicales que la mort nous a ravés.

Le neuvième emprunt

Pourquoi un neuvième emprunt de la Victoire puisque la guerre est maintenant terminée? Voilà la question que plusieurs ont dû se poser en ces jours derniers, à l'approche de la neuvième campagne du Comité national des finances de guerre.

La raison est simple. La guerre est finie mais il reste encore à rapatrier et à démobiliser les combattants. Cela demande du temps et de l'argent. Nos militaires ont aussi droit à des allocations qui leur ont été promises et que le pays doit leur verser sans hésitation. Il y a enfin des malades et des blessés qu'il faut soigner.

Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement a contracté une dette à l'égard des combattants et il en a aussi contracté une autre à l'égard des ouvriers qui ont forgé les armes de la victoire. Pour eux, il veut créer des emplois de temps de paix et obtenir des marchés pour les marchandises qu'ils vont produire. L'argent du neuvième emprunt servira à créer ces marchés et, par conséquent, assurera la prospérité de l'ouvrier.

Enfin, le neuvième emprunt permettra de lutter contre l'inflation en encourageant l'économie qui est nécessaire à ce moment où la marchandise n'est pas encore abondante.

Pour ces trois raisons, nous souscrivons donc sans hésitation au neuvième emprunt. Il y va de l'intérêt du pays tout entier et de l'intérêt de chacun en particulier.

En garde contre l'incendie

Nous avons commencé, le mois dernier, la publication d'une rubrique intitulée: "En garde contre l'incendie". Il s'agit de sages conseils du chef-inspecteur de la prévention des incendies à Montréal, M. James McIsaac. Nous poursuivons durant quelque temps encore la publication de ces articles.

Les conseils de M. McIsaac, on l'aura remarqué, n'intéressent pas seulement le public en général mais certaines catégories d'ouvriers en particulier. Quand il survient un incendie dans une industrie, c'est généralement l'ouvrier qui en souffre le plus, devant chômer durant des périodes de temps plus ou moins prolongées. C'est pourquoi l'ouvrier a un grand intérêt à se montrer excessivement prudent à son travail, en ce qui concerne les dangers de l'incendie.

Que dire maintenant de la prudence nécessaire au foyer? Ceux qui ont eu le malheur de voir leur domicile incendié, savent combien, malgré les compensations obtenues grâce aux assurances, c'est un grand malheur. On continuera donc de lire avec un vif intérêt: "En garde contre l'incendie".

La répartition de l'industrie en G. Bretagne

Londres. — La Loi de la distribution de l'industrie 1945, qui a reçu l'assentiment royal le 15 juin, est destinée à permettre au gouvernement d'obtenir une distribution équitable de l'industrie dans le pays tout entier par la stimulation du développement industriel et social dans les régions où il existe un danger de chômage. Ces régions sont connues sous le nom de "régions de développement". Le gouvernement pourra en outre exercer une influence sur le développement industriel dans d'autres régions où cette influence semble désirable pour des raisons économiques, sociales ou stratégiques. La Loi ne s'applique pas à l'Irlande du Nord.

La Loi permet au Board of Trade de faire l'acquisition de terrains, dans les régions de développement, soit par entente, soit par vente forcée, afin que les industries nouvelles puissent obtenir le site désiré pour s'établir. Le Board of Trade peut aussi, avec le consentement de la Trésorerie, consentir des prêts à des compagnies ne réalisant pas de profits. Il peut aussi aider financièrement à l'établissement, au perfectionnement ou au maintien de services essentiels, tels le transport, l'énergie électrique, l'éclairage, le chauffage, le logement ou l'hygiène. En outre, la Trésorerie peut consentir à des allocations ou subsides annuels pour ces mêmes régions de développement.

Un journaliste communiste se convertit

M. Louis F. Budenz, rédacteur en chef du journal communiste *Daily Worker*, quotidien de New-York, a annoncé qu'il abandonnait ce poste et qu'en outre il quittait le parti communiste afin de retourner à l'Eglise catholique. Son retour au sein de l'Eglise a aussi été marqué par le baptême de sa femme et de ses trois filles.

"C'est la raison et la foi, a dit Budenz, qui m'ont porté à prendre cette heureuse décision. J'ai démissionné comme rédacteur en chef du *Daily Worker* et rompu toutes mes affiliations avec le mouvement communiste. Le communisme et le catholicisme sont inconciliables".

Et il a ajouté: "Dans ce monde tourmenté, l'Eglise catholique est le seul refuge de l'humanité et sa seule source de force et de courage".

Il a aussi affirmé que le communisme voulait établir le règne de la tyrannie et qu'il était constamment en conflit avec la religion et la véritable liberté.

L'Assurance-Chômage

Troisième et dernier article — Incapacité d'obtenir un emploi approprié — Etudes ou formation — Mot d'ordre

Dans le présent article, nous donnerons à nos lecteurs, quelques précisions sur les 3ème et 4ème conditions statutaires que tout ouvrier doit remplir pour avoir droit à ses prestations en cas de chômage.

3ème condition statutaire:

"Qu'il soit capable de travailler et disponible, mais incapable d'obtenir un emploi approprié".

Après un laps de temps raisonnable, un "emploi approprié" signifie tout emploi, de son métier ou non, auquel l'ouvrier chômeur peut physiquement et intellectuellement s'adonner même si le salaire ou les conditions de travail ne sont pas aussi favorables que celles de son emploi précédent du moment que ces conditions de travail et ces salaires ne sont pas inférieurs à ceux prévus aux contrats entre patrons et ouvriers, et à défaut de tels contrats, aux conditions généralement observées par les bons employeurs.

L'ouvrier par conséquent qui refuserait de l'emploi simplement sous prétexte que ledit emploi n'est pas de son métier ou de moindre salaire violerait la 3ème condition statutaire et se verrait refuser le droit à la réception de ses prestations.

N.B.: Toutefois, sans violer cette 3ème condition, l'ouvrier peut refuser de l'emploi, si, en acceptant cet emploi, il perdait son droit à:

- devenir membre d'une organisation ouvrière;
- continuer d'en être membre et d'en observer les règles légitimes;
- s'abstenir d'en devenir membre.

4ème condition statutaire:

"Qu'il prouve qu'il a régulièrement suivi, ou qu'il a eu de bonnes raisons de ne pas suivre, un cours d'études ou de formation approuvé par la Commission et qu'elle peut lui avoir ordonné de suivre en vue de se préparer ou de rester apte à obtenir un emploi ou à retourner au travail".

Parmi les bonnes raisons que peut avoir un employé pour ne pas suivre ou avoir suivi des cours nouveaux ou de perfectionnement, il peut y en avoir plusieurs qui varient suivant chaque cas particulier. Telles seraient, par exemple, les distances trop longues à parcourir pour se rendre au lieu où se donnent ces cours; les raisons financières qui commandent le salaire immédiat pour la vie de la famille; l'incapacité physique ou mentale; la maladie, etc...

Voilà, chers amis, quelques notions qui ne manqueront certainement pas de vous éclairer sur l'Assurance-Chômage.

Maintenant que vous savez que l'observance de ces 4 conditions statutaires vous assure le droit à vos prestations, à vous d'en tenir compte. Personne ne sait à quel moment il perdra son emploi; à tous donc d'être assez sages pour prévoir les jours plus durs et de s'assurer qu'en aucun temps de chômage, ils auront droit à leurs prestations.

Il nous resterait beaucoup à dire; nous n'avons voulu parler que de l'essentiel; notre tâche se termine ici pour l'instant.

A vous maintenant, chers amis, de faire le reste:

- Observer les 4 conditions statutaires.
- Nous écrire pour tout renseignement.

MOT D'ORDRE: Nous observerons les 4 conditions statutaires!

C'est notre sauvegarde et celle de notre famille!

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous adresser à tout bureau d'Assurance-Chômage ou encore au bureau du Président général de la C.T.C.C., à 3447 rue Saint-Hubert, Montréal, 24, P. Q.

Un patron parle à ses contremaîtres...

Dans les entreprises modernes, la direction est assurée par une équipe qui doit prévoir, organiser, commander et réaliser d'après les directives d'un seul, le chef de l'entreprise. Cette équipe constitue l'ensemble du personnel de maîtrise ou, si l'on préfère, l'ensemble des contremaîtres.

Ces contremaîtres doivent assumer deux fonctions principales: une fonction de liaison et une fonction d'éducation, et, dès lors, réunir de fortes qualités au-dessus de la

commune mesure. Des hommes de cette trempe ne se rencontrent pas facilement. C'est pourquoi, de divers côtés, on s'occupe activement de leur éducation sociale. Et je crois, pour ma part, qu'un chef d'entreprise ne devrait pas craindre de réunir souvent ses contremaîtres, de leur parler, de leur dire et de leur dicter la conduite à tenir. On devrait le faire franchement, loyalement, autour d'une table. Là où règne la fraternité, règne aussi la collaboration.



SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES

Extrait de
"DIRECTIVES aux
CONTREMAITRES"

par

M. Eugène GIBEAU

président de

The SLATER Shoe

et de

l'Association Professionnelle
des Industriels

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

Nouvelles du mouvement

Conseil central de Montréal

M. G.-A. Gagnon, président du conseil central de Montréal, est heureux d'annoncer que la réforme des cadres, entreprise il y a plus d'un an, vient d'aboutir heureusement dans l'unanimité la plus complète.

Le texte de la nouvelle constitution révèle bien dans quel sens s'est orientée cette réforme de l'organisation syndicale: simplification des cadres, meilleure distinction et coordination des pouvoirs, rajeunissement des formules.

Le nouveau conseil

Le nouveau conseil central comprend une assemblée générale et un conseil d'administration, aidés chacun dans ses fonctions par des comités. Le conseil d'administration, dont les membres sont élus par les officiers élus de l'assemblée générale, s'occupe exclusivement de l'administration et de l'organisation; il accomplit la tâche auparavant dévolue au secrétariat des syndicats dont les activités cessent par le fait même et il s'appuie à cette fin sur les comités de finances, d'organisation et d'orientation.

L'assemblée générale, constituée par les délégués des syndicats, détient les autres fonctions propres à un conseil central, mais elle a recours pour s'en acquitter à plusieurs comités, dont deux nouveaux, le comité consultatif et le comité d'éducation sociale.

La juridiction territoriale propre du conseil central se limite désormais aux environs immédiats de l'île de Montréal, mais des syndicats situés hors de ces limites pourront lui être affiliés temporairement.

La taxe per capita

La taxe per capita, passée d'un sou à cinq, a été votée par

tout à l'unanimité, ce qui est considéré par les connaisseurs comme un fait extraordinaire et à l'honneur des syndicats, qui ont compris le sens de la réforme.

Les syndicats de Montréal

Les procédures d'arbitrage pour les employés des hôpitaux de Montréal viennent de commencer. Les hôpitaux concernés sont: St-Jean de Dieu, Sacré-Coeur de Cartierville et Pasteur. M. J.-H. Roy, directeur de l'hôpital St-Luc, et président du conseil des hôpitaux de Montréal, a été choisi comme représentant des patrons. M. Horace Laverdure représentera les ouvriers, tandis que le président du tribunal sera le juge T.-A. Fontaine, de la Cour des sessions de la Paix.

Employés de pompes funèbres

Les négociations sont terminées pour ces employés. Désormais, les embaumeurs recevront une augmentation de \$7 par semaine et les hommes de service de \$5. Les heures de travail sont déterminées et elles seront consécutives, chose qui n'existait pas dans le passé. La convention entrera en vigueur le 1er décembre.

La Commission scolaire

Les concierges et les employés manuels de la Commission des écoles catholiques s'en vont à l'arbitrage, la Commission ayant décidé par un vote majoritaire de ses membres de rejeter les deux demandes les plus importantes des syndiqués: le droit de séniorité et l'accumulation des jours de congé pour maladie. Les procédures d'arbitrage, qui commenceront au début du mois courant, se poursuivront séparément pour les concierges et les employés manuels.

Travailleurs en chaussure

Le syndicat des travailleurs en chaussure de Montréal a fortement accru son influence auprès des ouvriers et des ouvrières en chaussure de Montréal, s'il faut en juger par le nombre croissant de ses nouveaux membres. En septembre seulement, 152 nouveaux membres se sont inscrits et les assemblées sont des plus enthousiastes.

On souhaite ardemment que bientôt tous les ouvriers et toutes les ouvrières de la chaussure fassent partie du nouveau syndicat ce qui, comme le faisait remarquer récemment M. Lorenzo Lacroix, président général du syndicat, serait dans l'intérêt général. Au cours d'une récente réunion, M. Ernest St-Amant a dénoncé les agissements d'un certain organisateur d'une association de travailleurs en chaussure qui paraît plutôt travailler contre les cordonniers que de s'occuper de prendre leur défense. Il le soupçonne d'être un organisateur d'union de boutique.

Tailleurs de cuir

La dernière réunion des tailleurs de cuir a remporté un véritable succès. Un grand nombre de tailleurs des différentes manufactures de chaussures de Montréal avaient répondu à l'appel et étaient venus prendre connaissance du rapport de l'entrevue de la délégation des tailleurs avec le Conseil régional du travail. Après avoir entendu un rapport détaillé, ils ont vivement félicité les délégués pour la façon avec laquelle ils avaient défendu la cause des tailleurs.

Protestations du conseil des Trois-Rivières

Le conseil central des syndicats nationaux des Trois-Rivières vient de s'adresser au premier ministre King et aux honorables St-Laurent et Howe, pour demander que les organismes de construction et les entrepreneurs locaux soient traités sur le même pied que les compagnies nées de la guerre comme la Wartime Housing.

Dans sa lettre au ministre, le conseil dit trouver fort étrange que la Wartime Housing puisse offrir au conseil municipal de construire cinq cents logements, prétendant qu'elle a les priorités nécessaires, alors que les organismes locaux sont en butte aux restrictions sur les matériaux de construction qu'a imposées le gouvernement fédéral.

Fédération nationale du vêtement

Il a été décidé, à une récente réunion de la Fédération nationale du vêtement, de nommer M. Joseph Pelchat, organisateur de la Fédération. Les officiers présents à cette réunion étaient: MM. Alain Rheault, Angelo Forte, Elie Gênois, Mlle Madeleine Roy, ainsi que M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.

L'industrie du corset de Québec

Récemment ont eu lieu, sous la présidence de M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., les élections du syndicat national catholique de l'industrie du corset de Québec. Voici le résultat de ces élections:

Présidente, Mlle Bernadette Lachance, pour un 4e mandat; vice-président, M. H. Boudreau, élu; secrétaire, Mlle Thérèse Denoncourt, élue; secrétaire adjointe, Mlle Madeleine Paquet, élue; trésorière, Mlle Rose-Alma Petitclerc, élue; trésorière adjointe, Mlle Jacqueline Breton, élue; sentinelle, Mlle Françoise Côté, élue.

Effectifs syndicaux doublés au Canada depuis cinq ans

Les effectifs syndicaux ont doublé au Canada depuis le commencement de la guerre, selon les chiffres contenus dans le 34e annuaire sur le Syndicalisme ouvrier au Canada, publié par le ministère fédéral du Travail.

Ce nouvel annuaire comporte la statistique syndicale de l'année civile 1944. Les effectifs globaux de toutes les organisations ouvrières sont de 724,188, comparativement à 358,967 pour 1939. Les effectifs de 1938 à 1944, basés sur les rapports des quartiers généraux des divers syndicats à la fin de chaque année sont rapportés comme suit: 1938, 381,645; 1939, 358,967; 1940, 362,223; 1941, 461,681; 1942, 578,380; 1943, 664,533; 1944, 724,188.

L'industrie de la métallurgie, avec un effectif de 193,336 membres, formait 26.7 pour cent des effectifs globaux du syndicalisme ouvrier au Canada; les 121,245 travailleurs en transport,

16.7 pour cent. Le plus fort pourcentage d'augmentation en 1944 s'est produit dans l'industrie du textile où le total des effectifs ouvriers monta à 27,936 pour un gain de 54.8 pour cent sur les effectifs de 18,084 en 1943.

Ontario vient en tête des provinces pour le total des effectifs avec 210,952 travailleurs syndiqués; Québec suit avec 175,993 et la Colombie canadienne avec 90,702. Par ordre numérique, les autres provinces suivaient ainsi: Nouvelle-Ecosse, 35,095; Manitoba, 33,100; Alberta, 28,504; Nouveau-Brunswick, 17,980; Saskatchewan, 16,557; Ile du Prince-Edouard, 925 et le territoire du Yukon, 295.

Montréal, avec 189 locaux comprenant 92,980 membres, vient en tête de la liste des villes pour le nombre de membres des syndicats. Toronto se place deuxième avec 62,364 membres dans 235 locaux; Vancouver est troisième, comptant 55,197 membres dans 149 locaux.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président.
445, Christophe-Colomb.
Québec.

M. Robert St-Hilaire, Sec.
29, 6e Rue, Limoilou.
Tél. : 3-3539

1231 est, Demontigny

Montréal

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé GAGNON, prés.

Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon

Tél. : 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

M. Lorenzo LEFEBVRE, prés.

M. L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

J. D. JOANISSE, prés.

Rod. JOLY, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osias FILION, prés.

J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés.

19, rue Caron

Le Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Rimouski Inc.

Prés. : Jos. SANTERRE

Sec. : Louis LONGCHAMP

Association de la Soie Celanese de Drummondville

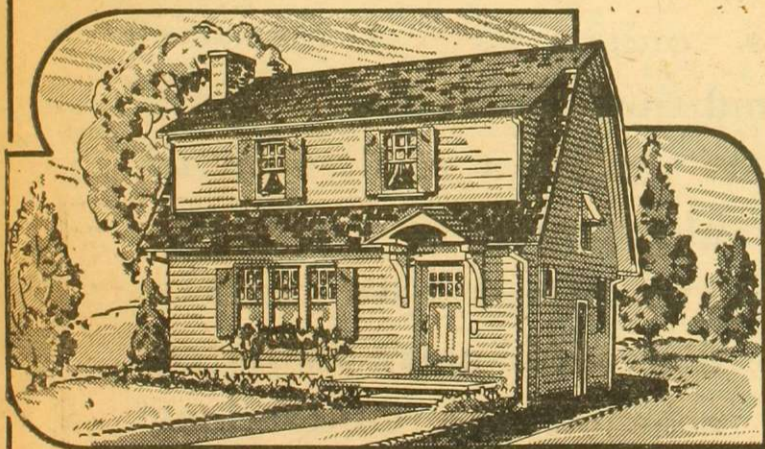
Prés. : Raymond BUSSIÈRE

Sec. : Roland CHAMPAGNE

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie, de la Joliette Steel Ltd.

JEAN-PAUL JOLY, sec. arch.

La maison des travailleurs



MAISON ULTRA-MODERNE
18, 21e Rue, Québec

\$1.00 le billet — 6 billets pour \$5.00

Pour la construction d'un siège social à la C.T.C.C.

Valeur de \$9000.00

Adressez-nous CE COUPON

Sur réception de ce coupon et de votre remise, nous vous retournerons les billets demandés.

SECRETARIAT DES SYNDICATS CATHOLIQUES

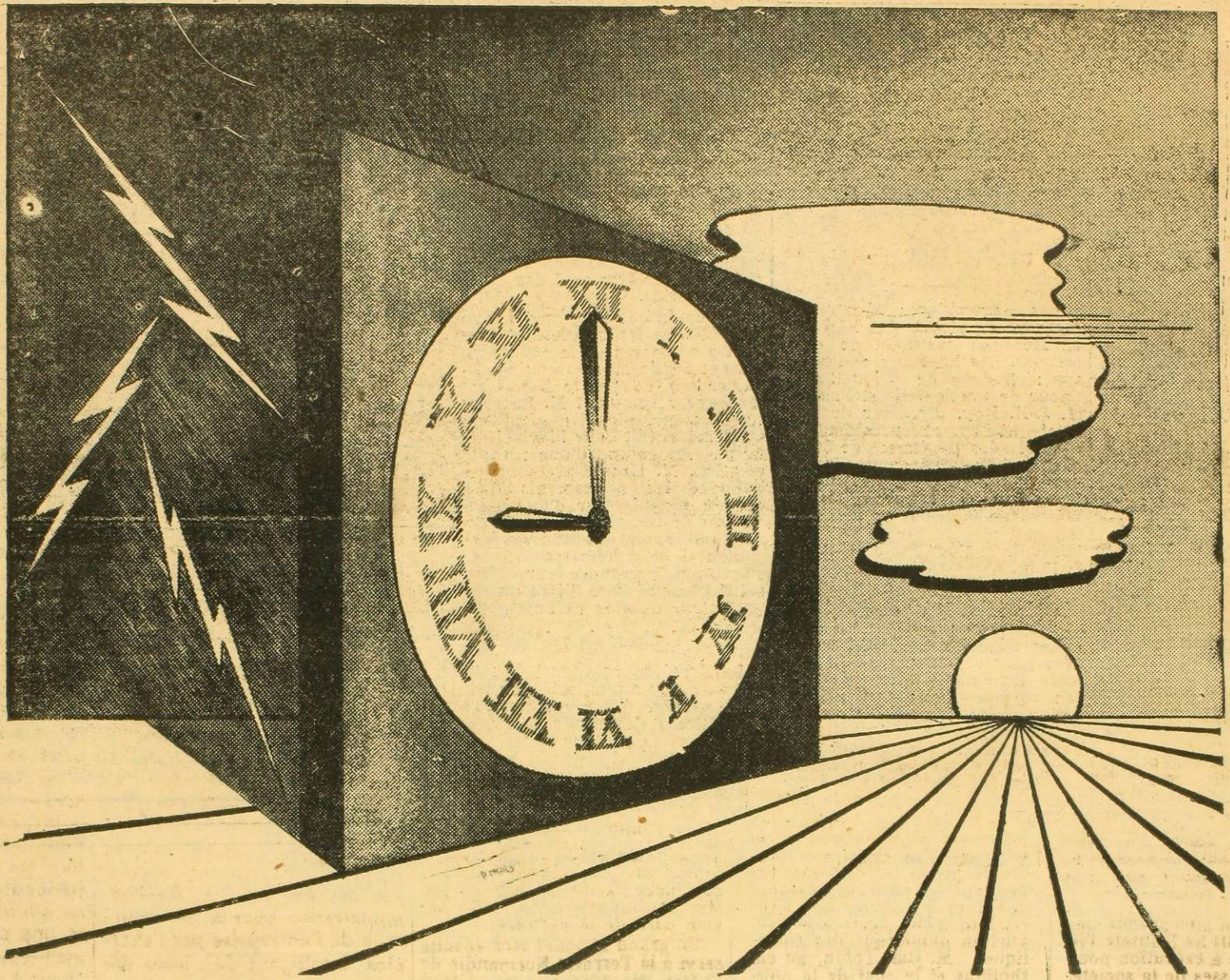
19, rue Caron

Québec

Veuillez trouver ci-joint, la somme de \$..... pour l'achat de
..... billet(s) sur la MAISON DES TRAVAILLEURS.

NOM

ADRESSE



IL EST PLUS TEMPS QU'É JAMAIS

La guerre est terminée, mais il est plus temps que jamais d'acheter des Obligations de la Victoire. Pourquoi? C'est qu'il s'agit de gagner la paix, de reconstruire. Il faudra beaucoup d'argent et d'énergie. Prêtons donc nos économies au pays.

Un seul emprunt



Si nous voulons hâter le retour aux conditions normales, si nous avons des projets à réaliser ou si nous voulons parer à l'imprévu, il est plus temps que jamais d'arrondir notre avoir en achetant des Obligations du 9e Emprunt.

12 mois pour payer

ACHETONS DES
OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE
 ENSEMBLE, GAGNONS LA PAIX

AU CONGRES DE LA FEDERATION DES GANTIERES A LORETTEVILLE



Photo prise lors du congrès de la Fédération nationale des gantiers tenu en août dernier, à Loretteville, sous la présidence de M. Roméo Bellemare. On remarque, sur la première rangée, M. Roméo Bellemare, président de la Fédération; M. l'abbé M. Maher, aumônier de la Fédération; M. le curé Jean-Charles Dumas; M. l'abbé Georges-S. Gagnon, aumônier du syndicat de Loretteville; M. le maire et le pro-maire de Loretteville; M. Chantal, M. et Mme G. Falardeau, Mlle Gariépy, M. G. St-Pierre, Mlle M.-A. Dubeau, M. C.-Ed. Plamondon, M. et Mme Ed. Durand, Mlle Thivierge et des délégués venant de Montréal, Trois-Rivières, Ste-Anne, Québec et Loretteville.

Sa Sainteté Pie XI, l'éducation sociale et la classe ouvrière

Voici quelques extraits d'un important éditorial publié récemment par "The Canadian Register", sous la signature de M. H. Sommerville :

"Il est de la plus grande importance, a dit Sa Sainteté Pie XI, de mettre à exécution pour toutes les classes de la société, un programme d'éducation sociale adapté aux différents degrés de culture intellectuelle". En plusieurs milieux, cependant, des catholiques à qui Sa Sainteté s'adressait, n'ont jamais accordé la moindre considération à cette question vitale. Ces catholiques négligents sont parfois de bons catholiques, mais ils n'ont pas encore appris, par l'expérience, toute la vérité contenue dans les paroles du Saint-Père.

Le scandale du siècle

Le Pape Pie XI a déjà eu recours à des mots qui ont pu en offusquer certains mais qui nous ont démontré qu'un programme intense d'éducation sociale n'était pas une chose que nous avions la liberté de mettre de côté. "Le scandale du siècle, a dit le Saint-Père, c'est que la classe ouvrière est perdue pour l'Eglise". Le Pape s'adressait à un Belge et ses paroles s'appliquaient à ce pays où, pourtant, le catholicisme y est de plusieurs façons exemplaire. La majorité des ouvriers industriels de la Belgique étaient catholiques de nom mais ne pratiquaient pas cependant. Et la situation n'était guère différente en France, en Italie, en Espagne et en Autriche. Dans ces pays les ouvriers catholiques appartenaient pour la plupart à des unions ouvrières socialistes et ils votaient pour des partis anticléricaux socialistes, et cela bien qu'il y ait eu des unions catholiques et des partis catholiques sollicitant leur appui.

Aux Etats-Unis

Ce serait une histoire bien compliquée que de chercher à expliquer pourquoi cela se passait ainsi en Europe continentale. Dans les pays de langue anglaise, les conditions sont différentes. Règle générale, le salarié catholique est demeuré fidèle à sa foi et c'est dans ses rangs que l'on trouve l'élite de la plupart des plus belles paroisses. Mais même dans ces pays, il y a lieu de se livrer à un examen de conscience. Les catholiques, dans les villes des Etats-Unis, constituent souvent de 25 à 50

pour cent de la population, et la proportion est encore plus élevée parmi les ouvriers. Cependant, l'influence catholique dans les unions ouvrières est loin d'être égale à la proportion numérique des catholiques. M. Dan Tobin, un catholique et le chef de la puissante union des chauffeurs et conducteurs, a même dit que la religion devait être gardée hors des unions. Il existe au Canada une importante union ouvrière dont les membres catholiques comptent assurément pour cinquante pour cent. Mais il faudrait aussi bien qu'il n'y eut aucun catholique puisque la politique de l'union n'est guère affectée par leur présence...

Dans Québec

Il s'accomplit dans la province de Québec un splendide travail. Nous ne voulons pas dire que cela est suffisant, si l'on tient compte des nombreux groupements de cultivateurs, d'ouvriers et de coopérateurs catholiques. Mais nous voulons signaler à l'attention du public une belle initiative prise dans le diocèse de Saint-Hyacinthe. Il y a eu au Grand Séminaire, durant les deux premières semaines de juillet, une Ecole ouvrière. Trente-trois syndiqués catholiques devinrent des pensionnaires de l'institution pour quinze jours. Leur programme quotidien commençait à 6 h. et demie du matin et prenait fin à 10 h. le soir, avec moments de récréation qui étaient probablement aussi instructifs que les conférences elles-mêmes. Les unions ouvrières catholiques du Québec défrayerent les dépenses nécessaires des ouvriers assistant à l'Ecole, quoique dans certains cas les employeurs avaient accordé aux syndiqués un congé payé.

La journée

Le programme de chaque jour comprenait: conférences, études, débats et forums, cours d'art oratoire et cours de procédure d'assemblée, visite d'établissements industriels, cinéma éducationnel, récréation et exercices religieux...

Aussi au Grand Séminaire de Saint-Hyacinthe, il y eut une Semaine sociale pour les prêtres...

Voilà donc des prêtres et des laïcs qui démontrent que Sa Sainteté n'a pas dit en vain dans l'Encyclique: "Il

est de la plus grande importance de mettre à exécution, pour toutes les classes de la société, un programme d'éducation sociale adapté aux différents degrés de culture intellectuelle".

Trois anniversaires ...

(Suite de la page 3)

se Saint-Enfant-Jésus, lieu de la fondation. Le sermon de circonstance sera prononcé par Mgr Philippe Perrier, V.G., ancien curé de la paroisse.

Un grand banquet sera ensuite servi à la Terrasse Normandie de l'hôtel Mont-Royal. M. Alfred Charpentier, premier président ganisation des fêtes. M. A. Char-du Conseil central, avait été choisi président du comité d'orientation ayant été délégué par le gouvernement fédéral comme aviseur technique à la Conférence Internationale du Travail qui se tient présentement à Paris. M. Ernest St-Amand, agent d'affaires du Syndicat de la chaussure de Montréal, le remplace comme président du comité d'organisation.

Conventions collectives ...

Suite de la page 1

tion de leurs justes besoins économiques et sociaux;

(ii) Produit d'autre part l'amélioration de l'efficacité de l'employé et l'avancement des intérêts de l'industrie;

(iii) Amène enfin, de plus en plus, la coopération organisée des employés et de l'administration pour le bien commun de l'entreprise par l'exercice intelligent de leurs devoirs réciproques.

TAUX AVANTAGEUX

Nous ne craignons pas d'affirmer que les taux de salaires prévus à ces conventions soutiennent avantageusement la comparaison avec une foule d'autres industries permanentes et leur sont de beaucoup supérieures sous le rapport des

salaires à être payés aux débutants ou commençants.

Il serait à souhaiter que la Commission du salaire minimum s'inspire de ces conventions et procède immédiatement à une refonte des ordonnances Nos 5 et 8 qui ne tiennent plus compte des conditions actuelles et qui favorisent les employeurs qui maintiennent des salaires de famine qui leur permettent de faire une concurrence injuste et malhonnête à ceux qui cherchent à avancer sur le chemin du progrès social.

Moins de grèves

L'hon. Humphrey Mitchell, ministre du Travail, a annoncé qu'il y avait une diminution de 63.35 pour cent du temps perdu à cause des grèves au cours des premiers mois de l'année 1945, en comparaison avec la même période de l'année 1944.

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

Discours-crachat...

(Suite de la 1ère page)

Plus loin, M. Bouchard recra-che:

"On sait que ce serait une absurdité que de soumettre notre industrie dans Québec au régime des corporations et de laisser celle des autres provinces sous le régime de la libre entreprise".

Continuant le même discours-crachat, M. Bouchard fait sortir de sa gorge enrôlée le chat suivant:

"Le corporatisme est un autre moyen de prêcher la désunion dans le Canada. On admettra que jamais les autres provinces n'accepteront les Syndicats catholiques ouvriers qui sont les plus grands promoteurs du corporatisme, ni les corporations ouvrières dominées par eux. La conclusion est claire; il faudra rompre la Confédération."

Quel scandale!

La première citation ci-dessus parle par elle-même. C'est une flèche décochée contre les autorités religieuses. La déclaration barbu de M. Bouchard, à ce sujet, a été commentée à maintes reprises. Tous les gens sérieux savent à quoi s'en tenir.

En marge de la deuxième citation, M. Bouchard aurait pu tenter d'expliquer en quoi certaines corporations professionnelles existantes, dans Québec et dans les autres provinces, diffèrent les unes des autres. Par exemple: le Barreau, le Collège des Médecins, la Chambre des Notaires, les corporations professionnelles des Dentistes, des Ingénieurs civils, des Architectes, des Arpentiers, des Optométristes et Opticiens, etc., etc. Pour être logique, M. Bouchard aurait dû s'attaquer à toutes ces corporations professionnelles dont les activités quotidiennes s'insurgent contre l'autorité des principes révolutionnaires de 1789. Et comment expliquer qu'elles soient tolérées dans huit provinces anglaises, au Canada? Quel scandale! Et quelle dynamite placée sous les fondements de l'unité nationale!

Pourquoi M. Bouchard s'en prend-il aux syndicats nationaux catholiques de rechercher, pour le maintien d'une véritable démocratie industrielle, une formule d'organisation professionnelle qui trouverait son plein épanouissement dans l'organisation corporative de la société? Il ne s'agit nullement de retourner

Des menaces au gouvernement canadien

La *Labour Review* dénonce la pratique d'inclure la constitution d'un fonds de bienfaisance dans la signature d'un contrat de travail. Elle soutient que l'argent qu'obtiennent ainsi certaines unions est très souvent dépensé uniquement pour maintenir en fonctions les officiers de l'union. Cela se pratique surtout aux Etats-Unis. Les unions américaines, ayant des locaux au Canada, n'obtiennent que difficilement ce dit "fonds de bienfaisance". Et c'est pourquoi, récemment à Chicago, une union (celle des employés de l'industrie de l'automobile et de l'avion, U. A.W.C.I.O.) a remis aux journaux un "avertissement au gouvernement canadien", avertissant dans lequel elle menace de grèves le Canada, si une législation efficace n'est pas établie pour régler les disputes ouvrières et protéger les locaux canadiens de cette union américaine.

La *Labour Review* en conclut que pour les unions de ce genre ce qui compte surtout c'est "la vie de l'union" et non les intérêts de l'ouvrier.

au Moyen-Age. Il s'agit d'encadrer dans des entités juridiques et professionnelles les organisations patronales et ouvrières, afin de les discipliner et de les orienter vers la poursuite du bien commun dans chaque branche de l'activité économique, reliant ensuite toutes ces institutions, sous la surveillance de l'Etat, selon les nécessités de l'économie nationale.

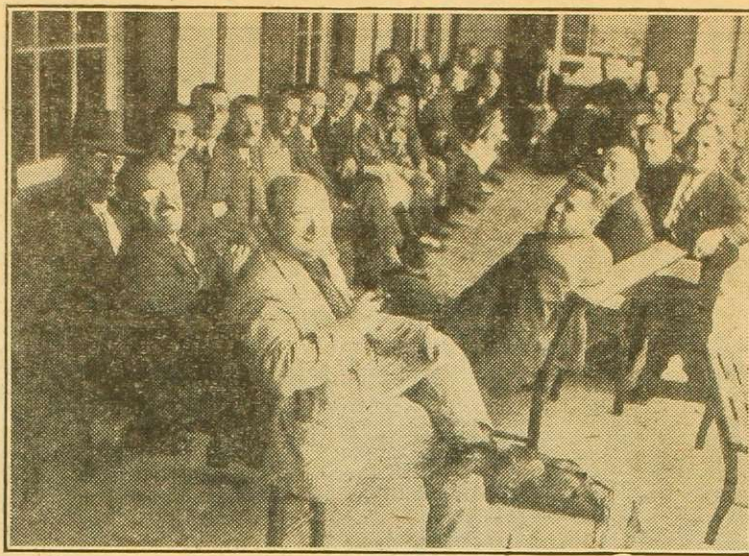
Les comités paritaires

Rien n'indique que les syndicats nationaux catholiques n'évolueront pas, ne s'adapteront pas, en temps opportun, à une organisation démocratique à la fois industrielle et professionnelle qui recherchera des solutions justes aux problèmes modernes, aussi nombreux que complexes. Que M. Bouchard ne craigne rien. Ce n'est pas l'ère de la bombe atomique qui inspirera un retour aux corporations du Moyen-Age. Les comités paritaires, dans la province de Québec, sont des corporations qui ont une autorité professionnelle reconnue, là où ils sont solidement constitués. La formule est présentement copiée en Ontario. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à lire le texte du décret de la confection pour hommes et garçons de la province de Québec, adopté en vertu des dispositions de la Loi de la convention collective, et le texte du décret de la confection pour hommes et garçons de la province d'Ontario, adopté en vertu des dispositions de l'Industrial Standards Act. D'autres exemples pourraient être cités. Les conférences entre représentants patronaux et ouvriers de l'industrie du bâtiment des provinces de Québec et d'Ontario indiqueraient également que l'évolution de la législation sociale dans la province de Québec n'est pas si mal vue en dehors de la province. Et il s'agit d'une législation inspirée par les Syndicats nationaux catholiques.

La haine de M. Bouchard

Qu'une section du syndicalisme canadien s'affiche nationale et catholique, en quoi cela met-il en danger la démocratie? Préférerait-on des syndicats qui s'afficheraient ouvriers-progressistes et qui, en réalité, seraient des syndicats communistes? On peut ne pas nous aimer — nous n'en exigeons pas tant, — mais de là à nous contester le droit de vivre, il y a une marge. Les syndicats nationaux catholiques n'ont jamais organisé de marches sur Ottawa, ni saboté l'effort de guerre du pays, ni miné la confiance dans nos institutions démocratiques, ni insulté nos compatriotes des autres provinces. Alors, quoi? De grâce, M. Bouchard, expliquez-vous. Dites-nous donc carrément que vous nourrissez une haine profonde contre toute organisation qui s'affiche catholique. Nous ne nous en porterons pas plus mal, mais nous connaissons une fois pour toutes le fond de votre pensée. Mais non. Il vaut sans doute mieux vous taire. Autrement, vous vous exposez à ce qu'un journal anglais fasse de nouveau le commentaire suivant que votre tournée de l'an dernier à travers le Canada lui avait inspiré: "Nous ne pouvons tout de même pas croire que M. Bouchard soit le seul homme intelligent dans la province de Québec."

Officiers de Montréal



On reconnaît, sur cette photo, un groupe d'officiers des syndicats de Montréal, réunis à l'île St-Ignace, à l'occasion de journées d'étude.

Pourquoi toutes ces grèves ?

Les ouvriers, plus que tout autre, se posent souvent cette question. S'il est une cause prochaine pour chacune d'entre elles, et qui est bien visible, bien déterminée, il n'en reste pas moins que l'épidémie par laquelle nous passons actuellement ne trouve pas là une explication totale, entière.

La tendance à la grève a une raison d'être autrement plus profonde que tous les différends qui peuvent se soulever ici et là à cause de controverses très légitimes. Elle provient plutôt d'incompréhensions voulues, recherchées entre le capital et le travail, d'un esprit franchement mauvais, de la résistance au cheminement des idées sociales. Il faut garder de vieilles positions acquises.

Les causes de ces "différends" de travail sont à la fois d'ordre économique, social et psychologique.

L'ordre économique

Le système économique sous lequel nous vivons appuie fortement sur les profits, les prix et les gages.

Le profit intéresse le producteur.

Le prix intéresse le consommateur.

Les gages intéressent le travailleur.

Le producteur recherche le profit. Pour lui, c'est trop souvent ce qui importe, et seulement ce qui importe. Le reste le laisse indifférent, froid comme glace.

Le consommateur veut acheter à meilleur compte possible. Et l'ouvrier, quand il devient consommateur, ne donne pas sa place. C'est son intérêt.

Le travailleur pense avant tout au salaire. Il le veut le plus élevé possible. Et, comme il arrive qu'il soit presque toujours le perdant ailleurs et que c'est là où il peut faire jouer avec le plus de succès son influence, influence qui, soit dit en passant, est beaucoup trop faible en d'autres champs d'action, il s'attache à son salaire comme à une planche de salut. L'ouvrier peut demander la régularisation des prix: il reste toujours à la merci d'une hausse inattendue et imprévisible.

Ces facteurs subissent des transformations constantes et créent chez l'ouvrier un état permanent d'inquiétude, l'insécurité du lendemain. Les lois sociales n'ont pas encore réussi à arracher de l'esprit du salarié cette incertitude.

L'ordre social

L'aspect social du problème est non moins complexe.

La société ressemble à une mer agitée et les hommes qui la composent n'ont d'autres ressources que de contrôler le flux et le reflux des vagues. Chaque groupe cherche à prendre le pas sur l'autre. Jusqu'ici, le capital a tenu la dragée haute, mais le beau temps est fini. Le monde entre dans une ère nouvelle où le travail réclame sa part. Naturellement, tout cela est très confus. Mais rien n'empêche que, d'une façon générale, le travail s'affirme. Il prépare des hommes, leur permet d'acquérir des connais-

sances. Une telle action a un but: celui d'amener un jour le travail à dire son mot dans l'administration. Voilà une conquête qui ne peut se mener sans luttes ardues, sans frictions. La résistance sera tenace, violente même.

Telle est l'idée autour de laquelle se coagulent aujourd'hui les grèves quand elles prennent principalement un aspect d'ordre social.

L'ordre psychologique

Il reste le point de vue psychologique. Il est formé de l'ensemble de tous les facteurs précités et il joue un rôle primordial à certains moments précis. La fin d'une guerre pendant laquelle toutes les énergies se sont trouvées tendues à l'excès se prête fort bien à une épidémie de cette sorte. De plus, l'état d'insécurité que certains tiennent suspendu au-dessus des têtes comme une épée de Damoclès est de nature à provoquer une foule de mécontentements, à mettre la sensibilité de l'ouvrier à fleur de peau. Enfin, puisque à cause de la prédominance de l'offre sur la demande, sur le marché du travail, les ouvriers ont pu s'imposer davantage, les patrons cherchent à rattraper le terrain perdu et quelques-uns se font un malin plaisir de provoquer une crise de chômage.

C'est surtout le facteur psychologique qui entre en ligne de compte présentement. Cette crise va passer et la paix sociale pourra se réaffirmer de nouveau, si l'on vient à bout de faire taire les défaitistes et si les patrons soucieux du bien commun — leur nombre s'accroît sans cesse chez nous — emportent la partie contre les capitalistes étroits et intransigeants.

André ROY

Pensées

Telle est la puissance de l'habitude, qu'il y a des choses que nous faisons sans plaisir, et que cependant nous souffririons de ne pas faire. — Syd. Smith.

L'abus ne craint le châtiement que le jour où il le reçoit.

Il faut savoir plaindre et soulager de bien moins malheureux que soi.

Tout ce que je suis, et tout ce que j'espère devenir, je le dois à ma mère. — Lincoln.

Etre économe, c'est en réalité être avare de son superflu.

Chaque jour inutile est une page blanche au livre de la vie.

Les années sont des degrés qui s'écoulent à mesure qu'on les monte.

Il y a de la grandeur à s'acquitter constamment des moindres devoirs.

L'alliance de l'homme et de la terre

Nous recevons ces jours derniers du secrétaire de la National Catholic Rural Life Conference of America un dépliant qui porte le titre suivant: "L'Alliance de l'homme et de la terre". C'est une déclaration de principe qui doit inspirer les actes de tous les membres de cette grande association dans les domaines de la Nation, de l'Etat et de la famille. Nous traduisons ici les premières lignes.

Nous soutenons: Dieu créa le monde, dont la terre est une partie, dans un but précis, et par l'entremise de sa Providence aimante, Il soutient le monde pour le plus grand bien des êtres humains. Par conséquent, tous les êtres humains ont, par droit naturel, accès aux ressources naturelles. L'intention de Dieu dans la création est de permettre à l'homme de vivre avec dignité, en accord avec sa nature noble et son destin, de développer sa personnalité, d'établir et de soutenir une famille et d'être un membre utile dans la société. La société n'existe que pour réaliser ces fins.

"La terre, lit-on plus loin au cours de cet énoncé, ...est le plus précieux des dons fait par Dieu au genre humain. Elle est la source fondamentale de la nourriture, du vêtement et du chauffage. Le droit de se servir de cette source élémentaire de vie et de développement est essentiel au bien-être humain. Il n'est pas de loi ou de contrat supérieur à la loi naturelle".

Il est ensuite question de l'usage que l'on peut faire de la terre, de l'alliance de la famille avec le sol, de l'habitat normal de la famille qu'est la campagne, ajouté bien entendu, à la participation aux divers travaux des champs.

Ce dépliant est à lire. Il contient toute une série de points de doctrine indispensables à qui veut sérieusement s'occuper de l'établissement rural et, en particulier, de l'établissement sur la terre comme mode de vie.

C.-E. COUTURE

Renseignements importants

On nous prie de rappeler que les syndicats qui ont à communiquer avec la Commission des relations ouvrières doivent envoyer deux copies de chacun des documents qu'ils lui font tenir et surtout qu'ils ne doivent jamais oublier d'inclure une copie de leur convention collective.

Quant un syndicat adresse une requête relativement à des plaintes ou difficultés, il est important qu'il envoie un résumé des négociations, qu'il souligne la cause de la mécontentement et les clauses de la convention collective sur lesquelles on ne s'entend pas. Les mêmes procédures s'appliquent alors même que la convention collective n'a pas été discutée.

Quand un syndicat désire la venue d'un conciliateur ou la création d'une commission d'arbitrage, il doit alors écrire *directement* au Service de conciliation du ministère du Travail.

Notre conscience est un tribunal devant lequel nous faisons comparaître les actions d'autrui, plus souvent que les nôtres.

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.

POUR VOUS, MESDAMES

Le foyer

Une grande revue de Londres avait offert des prix à ceux qui fourniraient la meilleure réponse à la question suivante: "Qu'est-ce que le foyer?"

Les réponses reçues vinrent de personnes appartenant à toutes les classes. Voici celles qui obtinrent les prix:

"Le foyer, un monde de troubles à l'extérieur, un monde d'amour à l'intérieur".

"Le foyer, l'endroit où les petits sont grands, et les grands sont petits".

"Le foyer, royaume du père, l'univers de la mère, le paradis de l'enfant".

"Le foyer, le centre de notre affection, autour duquel s'enroulent les meilleures aspirations de notre cœur".

"Le foyer, l'endroit où notre estomac reçoit quotidiennement trois bons repas par jour et notre cœur un millier".

"Le foyer, le seul endroit de la terre où les fautes et les chutes sont abritées sous le doux manteau de la charité".

Recette du mois

Betteraves épicées

15 grosses betteraves,
1 c. à thé de sel de céleri,
1 c. à thé de sel,
3 gros oignons blancs,
1 c. à thé de graines de moutarde,
6 petits morceaux de cannelle d'un pouce de long,
¾ tasse de sucre brun,
5 tasses de vinaigre.

Faire cuire les betteraves, les peler et les trancher. Peler et trancher les oignons et mélanges avec les betteraves. Déposer dans des bocaux stérilisés. Faire bouillir les épices dans le vinaigre. Verser sur les betteraves.

Si vous observez avec soin les gens qui ne peuvent louer, qui blâment toujours, qui ne sont contents de personne, vous reconnaîtrez que ce sont ceux mêmes dont personne n'est content. — La Bruyère.

Le découragement est, en toutes choses, ce qu'il y a de pire; c'est la mort de la virilité. — La Cordaie.

Le déjeuner, repas négligé

Le déjeuner est trop souvent considéré comme un repas négligeable. Et pourtant, après le jeûne de douze heures ou plus de la nuit, comment peut-on travailler vaillamment sans avoir consommé au préalable une nourriture substantielle? Faites-en l'essai, et vous vous rendrez compte combien votre rendement sera meilleur quand vous aurez pris un bon déjeuner.

Avec la température plus fraîche de l'automne et le retour des enfants à l'école, le moment est tout indiqué pour recommencer à prendre un vrai repas le matin. Celui-ci doit inclure au moins un fruit, une céréale, des rôtis et un breuvage.

La vogue du brun



Le brun rivalise avec les couleurs plus voyantes et une jolie teinte cuivre a été choisie pour cette robe de velours de coton qui peut se porter du matin au soir. Trois grands boutons recouverts de tissu ferment le corsage qui est de coupe classique. Les manches et le yoke sont taillés d'un seul morceau et la jupe est étroite.

neté de ces moyens d'expression est un poison sournois, parce qu'offert de façon charmante, comme certaines fleurs brillantes bien qu'homicides. En thérapeutique, nous le savons, un poison administré à petites doses peut être un régulateur, mais pris à doses massives, il donne la mort. Ainsi, les poisons de l'intelligence abrutissent l'esprit humain et laissent triompher le redoutable ennemi de la sagesse: l'instinct.

Il dépend de nous seuls d'empêcher l'invasion des grandes conquêtes humaines. Il n'y a de réel progrès que celui qui s'accomplit dans le cœur de l'homme: son plaisir, son confort, doivent être subordonnés à son salut et pour asservir la matière, il faut faire appel à ce qu'il y a de noble en nous: l'intelligence. Femmes, mes soeurs, entretenons autour de nous cette belle flamme dont nous sommes tous dépositaires, et adaptons le progrès au triomphe de la dignité humaine.

MANYA

La betterave à sucre

Il n'y a pas de différence entre le sucre de canne et le sucre de betterave, ni dans l'apparence, ni dans le goût. Les producteurs de betteraves à sucre accomplissent une tâche vraiment essentielle, et tous les efforts possibles ont été faits pour augmenter la production domestique de la betterave à sucre. Cependant cette augmentation n'ajouterait rien aux approvisionnements canadiens. La réserve mondiale est divisée d'après le chiffre des populations.

La part du Canada dans cette allocation mondiale n'est que de 6 p. 100. Lorsque l'on détermine l'allocation de sucre pour un pays, on soustrait sa production de sucre et l'on fournit le reste à même la réserve mondiale. Par conséquent, si le Canada augmente sa production, sa part de la réserve sera réduite d'autant. Même un surplus considérable de la production canadienne du sucre de betterave n'équivaudrait probablement pas beaucoup plus qu'à une cuillère à thé additionnelle de sucre par année pour chaque consommateur. — c'est-à-dire une goutte d'eau dans l'océan, — puisque la consommation mondiale de sucre se chiffre par millions de tonnes annuellement.

Les pommes de terre n'engraissent pas

Marcovici, le célèbre expert en régime alimentaire, assure que les pommes de terre peuvent figurer sur le menu de toute personne qui désire maigrir, pourvu qu'elle ait renoncé aux sucreries, aux pâtisseries et à une trop grande quantité de pain. Il est au contraire permis de manger du poisson, des oeufs et des pommes de terre, pourvu qu'on les prenne sans beurre. Les pommes de terre contiennent de 70 à 80 pour cent d'eau et 19 pour cent de fécule.

Pour obtenir une viande juteuse

Ne laissez pas trop cuire les viandes rôties si vous voulez tirer le plus de profit possible de votre ration de viande. C'est parfois un spectacle navrant de voir un rôti de cinq livres sortir du fourneau; il est sec, ratatiné et n'en pèse plus que quatre. La raison?... Votre fourneau était beaucoup trop chaud! Une température uniforme de 325 à 350 degrés F. gardera au rôti tout son volume et donnera une viande juteuse et tendre.

Devons-nous combattre le progrès ?

Pascal, ce penseur de génie, a dit: "Tout ce qui se perfectionne par le progrès périt par le progrès". Phrase qui est depuis restée d'une tragique actualité.

Quand, au XVIe siècle, se développa l'imprimerie, on crut qu'avec ce merveilleux moyen de communication, les hommes pourraient mieux s'entendre et mieux s'aimer. Les siècles qui suivirent, tout comme le nôtre, hélas! furent marqués par des guerres, des révolutions, des émeutes. Pas plus que de nos jours, les trauvailles de ces époques ne furent appliquées à bon escient.

Le vingtième siècle nous apporte la découverte ou la vulgarisation du téléphone, de la télégraphie, de l'auto, de l'avion, et deux nouveaux moyens d'expression: le cinéma et la T.S.F., qui ont donné naissance à la télévision en train de conquérir le monde.

Vie artificielle

Ces moyens multiples de pénétration entre les hommes ont créé une vie artificielle, brillante, qui agit comme un narcotique sur la pauvre humanité. A peine les événements s'accomplissent-ils dans le monde, qu'ils nous parviennent comme l'éclair; on les juge sans réfléchir, et dans l'encombrement des pensées, on ne sait distinguer le vrai du faux, l'essentiel de l'accessoire. Dans cette tourmente des idées, il n'y a pas de place pour les problèmes plus délicats, plus familiers, plus intimes.

Par exemple, le cinéma et la radio dévolent notre vie parce que nous leur accordons trop de place, parce que dans notre emballement, nous oublions que ce sont là des serviteurs destinés à nous faire vivre plus intensément, mais non pas à nous subjuger.

Devons-nous combattre le progrès? Oui, dans ce qu'il a d'asservissant, de corrompant, d'avilissant, mais non pour cela renoncer au téléphone, à l'écran, à la radio, à l'auto, à l'avion, et nous isoler dans une tour d'ivoire.

Nous ne pouvons d'ailleurs résister aux découvertes qui permettent à des milliers d'êtres de gagner leur vie. Nous nous heurtons à une citadelle inexpugnable. Nous ne saurions sensément bouder notre temps, renier notre époque, rendre la science responsable de ce que nous manouvrons ces appareils de façon qu'ils nous écrasent.

Adaptation au progrès

Nous avons le devoir de nous adapter au progrès, de l'assimiler à notre usage, de l'intégrer sagement à notre vie quotidienne. Malheureusement, nous le fai-

sons très maladroitement. Nous ne savons pas nous adapter. Nous ne réfléchissons pas. Voilà!

Quel mal y a-t-il à téléphoner, à faire une randonnée en auto, à voyager en train, en avion, à écouter une radiodiffusion? Aucun, en principe. Mais de là à devenir des automates!

Il ne faut pas laisser ces appareils fabriqués pour notre bien-être, notre délassément, notre divertissement, attenter à notre dignité, violer notre intimité, devenir nos géoliers, en un mot!

L'abus n'enlève pas l'usage. Mais il faut cependant faire un usage modéré des découvertes humaines.

Prenons le téléphone, moyen si rapide et si commode de communication. Faut-il s'en servir pour ennuyer l'abonné au bout du fil, ou lui jouer les plus vilaines plaisanteries, voire des méchancetés anonymes?

Et l'auto qui supprime les distances, faut-il la conduire de façon à mettre criminellement en danger la vie des passants qui se trouvent sur notre route?

Cinéma et T.S.F.

Le cinéma, cet opéra des pauvres, excellente récréation si l'on choisit les spectacles de façon intelligente, doit-il nous absorber de manière à négliger nos devoirs, nous fasciner jusqu'à la plate imitation des moins intéressantes des vedettes de l'écran, donner lieu à des aventures avec les spectateurs inconnus assis à nos côtés?

La T.S.F., qui est le spectacle à domicile, nous donne-t-elle le droit d'embêter toute la maison et tout le voisinage? Est-il sensé d'amplifier le son au maximum de façon à étourdir notre entourage, réveiller l'enfant au dodo, l'écolier occupé à ses études, en faire à la longue des ruines nerveuses? Qui de nous n'a le souvenir d'un hôte qui vous oblige presque à hurler pour vous faire entendre par-dessus le bruit intolérable de son appareil de radio!

Voyons, est-ce raisonnable tout cela?

Poison sournois

Non, toutes ces merveilleuses découvertes doivent jouer dans notre vie un rôle aimable et inoffensif, nous procurer l'utile et l'agréable, nous renseigner, nous distraire, nous relier à l'univers par l'admirable jeu des rayons, des ondes, des antennes.

Demain, la télévision nous offrira non pas tout à fait la présence réelle, mais disons la présence par procuration. Ce sera un spectacle qui se prendra à volonté, à n'importe quel moment du jour. Puisse-t-elle ne pas donner lieu à trop d'abus!

Pensons-y bien. La souverai-

Le temps perdu

*Si peu d'oeuvres pour tant de fatigue et d'ennui!
De stériles soucis notre journée est pleine,
Leur meute sans pitié nous chasse à perdre haleine,
Nous pousse, nous dévore, et l'heure utile a fui...*

*"Demain, j'irai demain voir ce pauvre chez lui,
"Demain, je reprendrai ce livre ouvert à peine,
"Demain, je te dirai, mon âme, où je te mène,
"Demain, je serai juste et fort. Pas aujourd'hui."*

*Aujourd'hui, que de soins, de pas et de visites!
Oh! l'implacable essaim des devoirs parasites
Qui pullulent autour de nos tasses de thé!*

*Ainsi chôme le cœur, la pensée et le livre;
Et pendant qu'on se tue à différer de vivre,
Le vrai devoir, dans l'ombre, attend la volonté.*

Sully PRUD'HOMME

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR

JULIEN & JULIEN

Tél. LANCaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR

ROBINSON, JOHNSON & WILSON

Edifice Aldred - chambre 2202

507 Place d'Armes, Montréal Tél. PL. 9571

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

La Photogravure Nationale Limitée
MONTREAL

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, Prop

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis - AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam - AM. 3733

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

To Our English -- Friends

The Oxford Workers' College to Reopen

By an odd coincidence, simultaneously with the return of a Labor Government in Britain it was announced that the Catholic Workers' College at Oxford, suspended during the war, is to be reopened when the Michaelmas Term commences. Commenting on this at the annual meeting of the Catholic Social Guild, Msgr Griffin, Archbishop of Westminster, not only praised the work of the Catholic Workers' College, but declared that he looked forward to the day when 4,000 or 8,000 workers will have passed through the College and gone on to carry "Catholic principles and their practical application" to workers all over Britain.

Catholics in Labor Government

In Britain, where—as the Vatican newspaper *Osservatore Romano* points out—the political atmosphere is such that Catholics can freely support, vote for and represent all parties in Parliament—Conservative, Liberal or Labor—there has always been a strong body of Catholics favoring Labor, particularly in the industrial North. Thus it is not unexpected that, of the fifteen Catholic Members returned at the election, eight are Labor men.

They range over all categories of the community. Capt. Hugh Dolargy, who was an insurance official before World War II and served under General Eisenhower as an Army officer at Supreme Headquarters, has been elected for a Manchester constituency. The Royal Navy is represented by Stoker Walter Edwards, the first lower-deck man to enter Parliament, a veteran of Dunkirk and the commando raids on Norway. He sits for Stepney, East London, of which he was a former Mayor. Dr H. B. Morgan (Rochdale) is a brilliant Catholic member of the British Medical Council; Richard Stokes (Ipswich), one of the most searching questioners in the House, is the managing director of the well known engineering firm of Ransom Rapier Ltd; D. G. Logan is an Alderman of Liverpool; Richard Ewart (Sunderland) is a Yorkshire Labor organizer.

Working miners are represented by John McKay (Wallsend)

who, in the days before the Catholic Workers' College, was sent by the Northumberland miners to study at Ruskin College, Oxford, where he gained degrees in Political Science and Economics. He has a daughter in a Sacred Heart Convent. Another Labor M.P., who has a son studying for the priesthood, is Tom O'Brien (West Nottingham). He started life by leaving home to enlist in the Army, fought in the Dardanelles in World War I and entered Labor politics as National Secretary of the Theatrical and Kine Employees Association. Finally there is John McGovern (Shettleston, Glasgow), the only representative of the Independent Labor Party in the House. He is a plumber by trade and has a son in the priesthood.

Since these are the representatives of a very definite and by no means negligible body of Catholic Labor, the British Hierarchy readily supports a College which aims to extend Catholic participation in such "good Christian effort to forward social and economic improvement"—to quote again the *Osservatore Romano*.

The Catholic Workers' College is the training school of the Catholic Social Guild which, through its branches and its study and discussion groups in industrial centers all over Britain, equips young men of the factories, railway shops, warehouses and coal mines with the foundations of Catholic principles in social science as set out in the Papal encyclicals. It is also able, through scholarships, to provide a two-year residential university course at its Oxford College for workers who are able and willing to give the time to such special study. These highly trained workers return to their own callings to become leaders in Catholic Social Science in their own trades and in their own districts.

Wartime work

During the war in Europe, when the College building was used for national purposes, residential schooling ceased. Its work however, did not. Under its Principal, Fr. L. O'Hea, S.J., the lecturing and correspondence-course sides have been steadily developed, especially among service-men and women. These latter, indeed, have extended the interest and activities of Catholic Social Guild study-circles beyond Britain to the battle-fronts.

They have not only created discussion groups from Burma to West Africa, but they have spread the social-science, literature of the Guild throughout the missionary stations of the Dominions and Colonies—India and Ceylon, in particular, being eager and heavy buyers. They have even boosted the Papal social encyclical *Rerum Novarum* into the class of a "best seller".

With so much interest and activity already created, with the prospect of reopening and even extending the scope of the Workers' College in the near future, and urged by the Archbishop of Westminster to be even more up-to-date and inspiring, the Guild, the Catholic Workers' College, and Catholic Labor generally, should play their not unimportant parts in the national life of the future.

(Douglas Newton in *America*, sept. 22, 1945).

Sick-Leave Provisions in Union Agreements

Washington. — Of 5,000 collective agreements examined by the Bureau of Labor Statistics, three-fourths of these being in nonmanufacturing industries. Some of these stipulate full pay for a limited period, others a portion of full pay for a limited period, and a few merely supplement group insurance or workmen's compensation benefits. The maximum leave provided varies from 3 days for all regular employees to 52 weeks per year for employees with long service. Paid-sick-leave provisions are fairly prevalent in agreements covering workers in the electric, water, and gas, and the telephone and telegraph industries; and in those covering office and professional, wholesale and retail trade, and State, county, and municipal workers.

The Distribution of Industry Act

London. — The Distribution of Industry Act, 1945, which received the Royal Assent on 15th June, is designed to enable the Government to secure a proper distribution of industry over the country as a whole by stimulating the industrial and social development of areas in which there is a special danger of unemployment (described as "Development Areas") and by exercising some measure of influence on industrial development in other areas where such influence appears to be desirable for economic, social or strategic reasons. The Act does not apply to Northern Ireland.

The Act empowers the Board of Trade to acquire land in Development Areas either by agreement or by compulsory purchase, so that premises needed for meeting the requirements of industrial undertaking or means of access thereto may be provided by the Board or by other persons. The Board of Trade may, with the consent of the Treasury, make loans to non-profit making trading of industrial estate companies to further the provision of industrial premises in such Areas, and the competent Minister of the Crown may make grants or loans towards the cost of improving basic services such as the provision of transport facilities, power, lighting or heating, and housing, health and other services. The Treasury also may, in accordance with the recommendations of an advisory committee, make annual grants or loans in respect of the capital requirements of industrial undertakings in these Areas.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

The Pope's Words Heeded

An Editorial by H. Sommerville in the "Canadian Register"

"It is of the utmost importance, said Pope Pius XI, to foster in all classes an intensive programme of social education adapted to the varying degrees of intellectual culture". There are many places where this matter of the utmost importance is never given a thought by the Catholics to whom the Pope addressed himself. These negligent Catholics are often good Catholics but the truth of the Pope's words has not been brought home to them by experience...

In Continental Europe

Pope Pius XI once used words which might shock some of us into a realization that an intensive programme of social education should not be regarded as optional. "The scandal of the age", said the Holy Father, "is that the working classes have been lost to Church". The Pope was speaking to a Belgian and his terrible observation applies to that country whose Catholicism is in many ways exemplary. The majority of the industrial workers in Belgium were not practising Catholics, though they were nominal ones. Conditions were no better in France, Italy, Spain, Austria. In these countries most of the Catholic workers belonged to Socialist trade unions, and they voted for anticlerical Socialist parties, although there were Catholic unions and Catholic parties soliciting their support.

English-speaking countries

It is rather a complicated story to tell why this was so in Continental Europe. In English-speaking countries conditions have been different. The Catholics of the wage-earning class have generally been true to their Faith and it is this class that has been the backbone of most of the best parishes. But even in English-speaking countries there are reasons for examination of conscience. In the cities of the United States the Catholics are often from 25 to 50 per cent of the population, with a higher proportion among the workers. Yet the Catholic influence in labor unions is far from equal to the Catholic numerical proportion. Dan Tobin, a Catholic and the head of the powerful Teamsters' and Chauffeurs' Union, recently said that religion must be kept out of unions! There is a large union in Canada where the membership is reliably estimated to be fifty per cent Catholic but the Catholic membership might as well be nil for all the difference that makes to the union's policy. If Catholic wage-earners go to Church every Sunday but exert no influence as Catholic on the Labor movement to which they belong, there is a sense in which it must be said of English-speaking countries that the working-class has been lost to the Church...

What is done in Quebec

In the Province of Quebec some splendid work is being done. We do not say that enough work is being done, even in that Province with its great Catholic farmers', workers' and cooperators' associations. But we wish to call attention to a fine initiative in the Diocese of St. Hyacinth. In the Grand Seminary there, in the first half of July, was held a Labor School. Thirty-three Catholic working men were resident students for those two weeks; they went through a daily programme beginning at 6.30 a. m. and going on till about 10 p. m. with periods of recreation which were probably as educational as the lectures themselves. The Catholic Labor Unions of Quebec paid the necessary expenses of the wor-

kers attending the Labor School, though in some cases the employers paid the wages as well as giving their men leave of absence from work.

The programme

The programme each day consisted of lectures, private study, forum debates, classes in public speaking and the conduct of meetings, visits to industrial plants, educational films, recreation periods and religious exercises...

Also in the Grand Seminary at St. Hyacinth was held a Social Week for priests... Here are priests and laymen showing that some of the Pope's seed fell on good ground when he wrote in the Encyclical: "It is of the utmost importance to foster in all classes an intensive programme of social education adapted to the varying degrees of intellectual culture".

L'on n'arrive à rien d'utile en ayant peur d'autre chose que de l'erreur et de la lâcheté.

Quelle que soit votre carrière, ne vous laissez pas atteindre par le scepticisme dénigrant et stérile, ne vous laissez pas décourager par les tristesses de certaines heures qui passent sur une nation. — Pasteur.

Une âme qui s'élève élève le monde. — Elisabeth Leseur.

Le mérite de la plupart de nos actions dépend de la manière dont elles sont faites.



Un appel aux catholiques...

Hommes et garçons catholiques, unissez-vous aux 155,000 catholiques unis dans l'Ordre des Forestiers Catholiques. Protégez vos familles en vous assurant dans cette société fraternelle et catholique qui a versé plus de \$85,000,000 aux foyers catholiques éprouvés. C'est la plus forte société catholique d'assurance-vie de l'Amérique, avec son capital dépassant les \$45,000,000. Les Forestiers Catholiques ont donné plus de \$10,000,000 aux œuvres catholiques.

Cette société présente 12 plans pour les adultes et 6 plans pour les garçons (de la naissance à 16 ans.)

RENSEIGNEZ-VOUS

en envoyant le coupon ci-dessous :
Les Forestiers Catholiques,
1015, rue St-Denis,
Montréal.

Veillez m'envoyer des renseignements sur l'Ordre des Forestiers Catholiques.

Nom
Adresse
Occupation Age

Recommandez toujours
le fameux sirop

VITALGINE

en vente partout.

Vient de paraître...

Un résumé des cours donnés à l'École de Chefs de St-Hyacinthe du 1er au 15 juillet.

Prix : \$0.50 l'exemplaire

S'adresser à
M. l'abbé J.-C. Leclaire,
Séminaire de St-Hyacinthe,

ou au

Secrétariat du Travail Inc.,
1695 Marguerite-Bourgeoys,
St-Hyacinthe, P.Q.

Quantité limitée.

GASTON GIBEAULT, C.R.

AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS

TÉL 60 3. rue Préfontaine

Cercles d'études

Dans nos dernières réflexions sur les cercles d'études, nous avons étudié sommairement ce qu'était le cercle d'études. Nous avons vu que sa nature était celle d'une véritable coopération d'études ou chaque membre est appelé à fournir une somme personnelle et égale de travail destinée à lui donner une formation syndicale.

Aujourd'hui il convient de dire quelques mots sur le but du cercle d'études.

But du cercle d'études syndicales

Son but est la formation d'une élite parmi les syndiqués en vue de l'action syndicale. On parle souvent d'une élite très désirable partout ailleurs; ici elle est absolument indispensable pour la raison suivante. En effet le syndicat suppose, en fait, l'égalité de ses membres, parce que le syndicat est une association volontaire où les droits des individus-membres sont et restent égaux entre eux et en face de la société qui syndique ces membres. De plus l'assemblée générale du syndicat est maîtresse de ses décisions. On dit souvent que dans un syndicat c'est la majorité qui "mène". Ce n'est pas exact, car la majorité décide pour exécution par son vote, mais ce n'est pas elle qui aborde les questions, dans les délibérations, les discute, et force la décision. Ceux qui provoquent une décision, dans une assemblée, ce sont, 2 ou 3 membres énergiques, bruyants, au verbe persuasif. Ce sont eux qui "mènent" parce qu'ils entraînent la majorité à voter dans un sens plutôt que dans un autre. Si une résolution, expression de la volonté de l'assemblée, contourné ou viole possiblement les exigences de la doctrine sociale catholique, par rapport aux droits des employeurs, aux droits des membres, à ceux du syndicat ou de tout tiers, le vote sera mauvais et la décision injuste. Pour empêcher cette déviation, pour guider l'opinion de l'assemblée et faire aboutir la délibération à une décision juste, il faut donc des dirigeants et c'est au cercle d'études qu'il appartient de les former.

Cette formation comporte : 1 — une éducation sociale générale qui s'acquiert par l'assimilation de la doctrine sociale catholique, par le développement du sens social et de l'esprit syndical; 2 — Une initiation particulière, plus approfondie, à toutes les questions qu'abordera successivement l'activité syndicale; telles que celles de la formation d'un syndicat, de son administration, de ses ressources financières, de la convention collective, de la rémunération du travail, de ses conditions, des organismes d'entente avec les patrons, etc.

Il ne faut pas non plus oublier qu'un cercle d'études a pour but de former en vue de l'action, car il ne s'agit pas de savoir, mais de savoir pour pouvoir. Cela revient à dire qu'un cercle d'études n'est pas tant fait pour instruire que pour former chaque membre du cercle à vouloir agir dans le milieu syndical et dans celui du travail.

Une connaissance tout simplement intellectuelle, fût-elle la plus parfaite, ne suffirait pas à former un bon dirigeant. Trop de difficultés l'attendent, trop d'occasions de renoncement le guettent dans l'exercice de ses activités, pour qu'il soit suffisant d'être instruit pour être un bon dirigeant. Il faut, pour être à la hauteur de la tâche, avoir pour les choses syndicales, pourrait-on dire, un amour de volonté qui pousse à agir et à ne jamais se décourager en dépit des multiples difficultés suscitées par des personnes ou résultant des événements ou faits sociaux.

C'est là le but du cercle d'études: former une élite dans la masse des syndiqués par une éducation sociale générale et une initiative particulière en "vue de l'action".

NOTE

Dans l'article précédent, au lieu de "le cercle d'études est un organe ou plusieurs...", "il faut lire" est un organisme ou...

Georges COTE, ptre,
aumônier général de la C.T.C.C.

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE	MASONITE TEN TEST BEAVER BOARD	Coin Papineau et De Montigny Téléphone : CH. 1300 Montréal
----------------------	--------------------------------------	---

100%

de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(SD) Inc.

Dupuis Frères

Montreal

865 EST, RUE STE-CATHERINE



A DÉFAUT d'autre motif, le seul spectacle de nos blessés de guerre nécessitant des soins assidus serait déjà suffisant par lui-même pour nous pousser à acheter, dans toute la mesure de nos moyens, des Obligations du 9e Emprunt de la Victoire.

Mais notre dette envers eux n'est qu'une seule des obligations du Canada envers ceux qui ont servi et servent encore dans les forces armées.

Transformez toutes vos économies en Obligations du 9e Emprunt de la Victoire. Elevez votre objectif personnel, pour que l'objectif total de l'Emprunt soit atteint et même largement dépassé.



Ensemble, Gagnons La Paix

ACHETEZ du 9e EMPRUNT

Dominion Textile Company Ltd

Un patron qui considère ses ouvriers

La Fonderie de Plessisville Ltée

Un ami de la Cause Syndicale

Le juste salaire

Un article important du programme de restauration de notre mouvement syndical — Trois aspects à considérer — Le salaire familial n'est pas atteint

L'allocution de Son Excellence Mgr Philippe Desranleau, évêque de Sherbrooke, lors du congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada dans la Reine des Cantons de l'Est, est une invitation à traiter ici un article important du programme de restauration de notre mouvement syndical: le juste salaire.

Dans son discours, Son Excellence a noté qu'après les questions religieuses le problème du salaire devait faire l'objet principal de l'action syndicale.

S'inspirant de l'encyclique "Quadragesimo Anno", le programme de la C.T.C.C. définit le salaire juste "le montant qui tient compte de tous les éléments découlant de la valeur morale, économique et sociale du travail: la subsistance de l'ouvrier et celle de sa famille, les qualifications exigées par l'emploi et dans l'emploi, les aptitudes et le rendement des salariés".

Les économistes catholiques les plus autorisés ont approfondi la question du juste salaire. Deux principes dominent la question du juste salaire: le salaire doit correspondre à la valeur du travail fourni; c'est un aspect économique; il doit s'égaliser le plus possible aux besoins de l'ouvrier; c'est son aspect social.

A ce sujet, Sa Sainteté Pie XI a éclairci de lumineuse façon les points que pose la question de l'établissement du salaire. Il y a trois aspects à considérer: a) la subsistance de l'ouvrier et de sa famille; b) la situation de l'entreprise; c) les exigences du bien commun.

La subsistance de l'ouvrier

"Tout d'abord, écrit le Souverain Pontife, on doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens". Cela ne signifie pas que le père de famille doit faire vivre sa famille seul toute sa vie durant. Il vient un temps où les enfants sont en mesure de travailler. Il leur appartient de contribuer pour leur part à l'entretien de la maison. C'est ce qui arrive généralement chez les cultivateurs, les petits artisans et les petits commerçants. On ne saurait partir de là cependant pour imposer du travail aux enfants et à la mère de famille. "Il n'est aucunement permis d'abuser de l'âge des enfants et de la faiblesse des femmes", dit le texte de l'encyclique. Et il ajoute que la place de la mère de famille, c'est avant tout à la maison. Or, il arrive qu'à un moment donné dans la vie d'un foyer, la mère ne suffit même pas. Il lui faut une aide. D'ailleurs, si l'on se place au point de vue de la bonne administration d'un budget familial, il convient que la mère demeure à son foyer. Cela donne à réfléchir, ce qui amène Pie XI à conclure ainsi: "On n'épargnera donc aucun effort en vue d'assurer aux pères de famille une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage".

Et ce qu'il importe de retenir, c'est que la subsistance de l'ouvrier et de sa famille est le premier des trois points signalés par le Souverain Pontife, ce qui permet de déduire qu'il est antérieur aux deux autres.

La situation de l'entreprise

Mais on doit aussi tenir compte de la situation de l'entreprise. Une entreprise doit vivre. Pour vivre, il faut plusieurs conditions, un si grand nombre de conditions même qu'il est quasi impossible de les énumérer toutes. "Il serait injuste, dit l'encyclique, d'exiger d'eux des salaires exagérés qu'ils ne sauraient supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre". Une entreprise est sujette à bien des exigences d'ordre matériel: dépréciation de la machinerie et des immenses organisation des

marchés, mises au point des techniques, lutte contre des concurrents peu scrupuleux qui l'obligent à écarter ses produits à des prix injustifiés. Tout cela, il faut en tenir compte avant de réclamer des salaires élevés, mais elle reste tout de même soumise à la première condition: rémunérer ses employés de façon qu'ils puissent subvenir aux besoins de leur famille sans s'endetter, sans les priver du strict nécessaire et de beaucoup d'utile, sans les condamner à un état d'insécurité complète et extrêmement démoralisante.

Le bien commun

Le troisième point: les exigen-

ces du bien commun. Si personne ne songe au bien commun et n'envisage que son propre intérêt immédiat, la société tournera toujours dans un cercle vicieux. Les grèves récentes dans l'industrie de l'automobile aux Etats-Unis illustrent un peu ce sujet. Les ouvriers demandent des augmentations de salaires exorbitantes et qu'il ne sera sensiblement possible d'atteindre que graduellement à moins de ne vouloir mettre la plupart des acheteurs dans l'impossibilité de se procurer des automobiles, ce qui aurait pour conséquence ultime de déclencher une crise de chômage dont tout le monde souffrirait. Tout de même, il faut faire entrer en ligne de compte les profits de ces entreprises gigantesques pour juger sainement de la situation, car n'oublions pas que le président de la General Motor est l'homme qui paie le plus fort montant à l'impôt sur le revenu aux Etats-Unis. Et parmi les dix premiers de la liste, on trouve deux ou trois autres des directeurs de cette firme. Les dividendes payés aux actionnaires doivent être à l'avenant.

L'économie générale

Pour fixer les salaires, il faut penser aux nécessités de l'économie générale. Aussi à l'époque actuelle, il faut bien prendre garde de jeter dans le chômage ceux et celles qui veulent travailler et servir ainsi la société. Un niveau trop bas ou trop élevé de vie entraîne également le chômage. Et ce qui est très dangereux aujourd'hui, c'est l'existence d'un niveau de vie assez élevé dans l'Amérique du Nord, et, en raison de la guerre, l'existence d'un niveau de vie beaucoup trop bas dans d'autres pays. Toutes proportions gardées, on pourrait exprimer une opinion identique relativement à la différence entre le niveau de vie des cités et celui des campagnes.

Mais comme conclusion générale, on peut affirmer que le salaire familial n'est pas atteint, loin de là, dans une foule d'entreprises et de services.

Quel est chez nous, mathématiquement parlant, le salaire familial approximatif? A qui appartient-il de le faire passer dans la pratique? Tel sera le

sujet d'un prochain article. Pour le moment, retenons encore une fois qu'il faut étudier trois facteurs pour établir le salaire: d'abord la subsistance de l'ouvrier et de sa famille, la situation de l'entreprise et les exigences du bien commun.

André ROY



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

UN MESSAGE AUX OUVRIERS

"Nous plaçons en Obligations de la Victoire les fonds de nos syndicats et unions et nous recommandons à nos membres de faire de même avec leur propre argent, car c'est le meilleur et le plus sûr des placements au Canada."

La Fédération provinciale du Travail
du Québec

Elphège Beaudoin

ELPHÈGE BEAUDOIN—Président

La Confédération des Travailleurs
catholiques du Canada Inc.

Alfred Charpentier

ALFRED CHARPENTIER—Président

Congrès Canadien du Travail

Paul E. Marquette

PAUL E. MARQUETTE—Directeur régional

Conseil des Métiers et du Travail

Paul Fournier

PAUL FOURNIER—Président

Conseil central des
Syndicats nationaux de Montréal

G. A. Gagnon

G. A. GAGNON—Président

Conseil du Travail de Montréal

R. J. Lamoureux

R. J. LAMOUREUX—Président